

Mise en ligne le 08/07/2025



Réf dossier : 11281
 N° ordre de passage : 112
 N° annuel : B2025_0339

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU BUREAU DU 30 JUIN 2025

**Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole - Gestion immobilière -
 Communes d'Anneville-Ambourville, Déville-lès-Rouen, Hénouville, Houppeville, Le Trait,
 Malaunay, Notre-Dame-de-Bondeville et Sainte-Marguerite-sur-Duclair - Lancement de la
 procédure de transfert d'office de parcelles à usage de voirie : autorisation**

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et en application de l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Rouen Normandie est devenue compétente en matière de « création, aménagement et entretien de voirie ».

L'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme précise que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

Il apparaît que sur les communes d'Anneville-Ambourville, Déville-lès-Rouen, Hénouville, Houppeville, Le Trait, Malaunay, Notre-Dame-de-Bondeville et Sainte-Marguerite-sur-Duclair, plusieurs parcelles doivent faire l'objet d'un transfert d'office :

- Soit parce qu'elles correspondent à des délaissés de voirie (trottoirs, emprises de chaussée...),
- Soit parce qu'elles correspondent à des voiries ouvertes à la circulation publique et déjà affectées à des compétences métropolitaines. En effet, il est arrivé fréquemment par le passé que les communes procèdent à des transferts d'office ou acquisitions amiables par délibération du Conseil Municipal, mais qu'aucune régularisation par acte notarié ne soit intervenue.

Ces parcelles n'ont pas pu faire l'objet d'une acquisition amiable (propriétaire inexistant ou ne répondant pas aux sollicitations par courrier).

Les parcelles ci-dessous sont concernées et sont représentées sur des plans en annexe de la présente délibération :

Commune	Rue	Parcelle	Superficie	Usage
Anneville-Ambourville	ROUTE DE BOURG ACHARD	C6	161	Voirie - accotement
Déville-lès-Rouen	RUE DU GRAND	AE 214	106	Trottoir pour

	AULNAY			balade du Cailly
Hénouville	RUE DU BELLAY et PIERRE CORNEILLE	AD 187	7 967	Voirie - parking - accessoires
	RUE RESIDENCE DES TILLEULS	AD 41, 42, 109, 111, 114 et 203	3 176	Voirie - cheminement - accotement
Houppeville	RUE DE LA VOIX MALINE	AD 1335, 1336, 1337 et 1338	35	Trottoir
	RUE GUY MAUPASSANT	AD 837 AD 412	Divisions : environ 113 environ 138	Voirie
Le Trait	RUE DU CHEVALIER PAUL	AI 152	Division : environ 160	Voirie
	RUE JEAN BART	AK 568	18	Placette
Malaunay	RUE GEORGES PELLERIN	AC 437	170	Trottoir
Notre-Dame-de-Bondeville	RUE JEAN SEBASTIEN BACH	A0 108, AP 42, 107 et 59	13 416	Voiries - trottoirs - parking
		AP 126 AO 162	Divisions : environ 2 974 environ 3 623	Voiries - trottoirs - parking
	RUE DE LA SOURCE ENRAGEE	AH 239, AE 374 et 477	4 983	Voiries - trottoirs - parking
	RUE VICTOR HUGO	AD 709	369	Cheminement piéton
	RUE DES MOUETTES, ALLEE DES MESANGES ET DES TOURTERELLES	AL 214	3 397	Voiries - trottoirs
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	LE VAL BARET	ZH 039	41	Accotement

Afin de régulariser ces situations, il est proposé d'engager une procédure de transfert d'office dans le domaine public des parcelles précitées, dans la mesure où elles correspondent à des emprises ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitations ou forment une partie intégrante de chaussée d'ores et déjà publique. Cette procédure semble la plus adaptée au vu de l'échec d'une

procédure amiable.

Le Quorum constaté,

Le Bureau métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5217-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 318-3 et R 318-10,

Vu le Code de la Voirie Routière et plus particulièrement ses articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à 9,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil du 15 juillet 2020 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benoît ANQUETIN, Conseiller délégué,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que l'article R 318-10 du Code de l'Urbanisme prévoit que la procédure de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique débute par une délibération portant sur le principe du lancement de la procédure,

- que les parcelles suivantes correspondent à des emprises ouvertes à la circulation publique, situées au sein d'un ensemble d'habitations et/ou faisant partie intégrante de voiries déjà publiques :

Commune	Rue	Parcelle	Superficie	Usage
Anneville-Ambourville	ROUTE DE BOURG ACHARD	C6	161	Voirie - accotement
Déville-lès-Rouen	RUE DU GRAND AULNAY	AE 214	106	Trottoir pour balade du Cailly
Hénouville	RUE DU BELLAY et PIERRE CORNEILLE	AD 187	7 967	Voirie - parking - accessoires
	RUE RESIDENCE DES TILLEULS	AD 41, 42, 109, 111, 114 et 203	3 176	Voirie - cheminement - accotement
Houppeville	RUE DE LA VOIX MALINE	AD 1335, 1336, 1337 et 1338	35	Trottoir

	RUE GUY MAUPASSANT	AD 837 AD 412	Divisions : environ 113 environ 138	Voirie
Le Trait	RUE DU CHEVALIER PAUL	AI 152	Division : environ 160	Voirie
	RUE JEAN BART	AK 568	18	Placette
Malaunay	RUE GEORGES PELLERIN	AC 437	170	Trottoir
Notre-Dame-de-Bondeville	RUE JEAN SEBASTIEN BACH	A0 108, AP 42, 107 et 59	13 416	Voiries - trottoirs - parking
		AP 126 AO 162	Divisions environ 2 974 environ 3 623	Voiries - trottoirs - parking
	RUE DE LA SOURCE ENRAGEE	AH 239, AE 374 et 477	4 983	Voiries - trottoirs - parking
	RUE VICTOR HUGO	AD 709	369	Cheminement piéton
	RUE DES MOUETTES, ALLEE DES MESANGES ET DES TOURTERELLES	AL 214	3 397	Voiries - trottoirs
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	LE VAL BARET	ZH 039	41	Accotement

Il est procédé au vote à 16 heures 53.

Décide à l'unanimité :

- de lancer la procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain des parcelles sus-mentionnées, en application de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme,
- de nommer un commissaire enquêteur pour l'enquête publique et d'effectuer les démarches nécessaires à l'accomplissement de l'enquête publique en application de l'article R 318-10 du même Code,

et

- d'habiliter le Président à signer tout document inhérent à la procédure.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 21 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Il reste que pour respecter les prescriptions de l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT



Roland MARUT
Bureau - Secrétaire de séance
7 juil. 2025



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le Président de la Métropole
Rouen Normandie
7 juil. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU BUREAU DU 30 JUIN 2025 A 15H30

Sur convocation du 20 juin 2025

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M. BARRE (Oissel), M. BIGOT (Petit-Couronne) à partir de 16 h 43, Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DELALANDRE (Duclair), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. HOUBRON (Bihorel), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme MAMERI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SORET (Rouen) à partir de 16 h 25.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. AMICE, M. BREUGNOT (Gouy) pouvoir à M. MERABET, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme GROULT (Darnétal) pouvoir à M. LECOUTEUX, Mme LESAGE (Grand-Couronne) pouvoir à M. BIGOT à partir de 16 h 43, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à M. MOYSE, M. SORET (Rouen) pouvoir à M. LANGLOIS jusqu'à 16 h 25.

Absents non représentés :

M. BIGOT (Petit-Couronne) jusqu'à 16 h 43,
 M. HIS (Saint-Päer),
 Mme LESAGE (Grand-Couronne) début de la représentation à 16 h 43,
 M. ROULY (Grand-Quevilly).

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

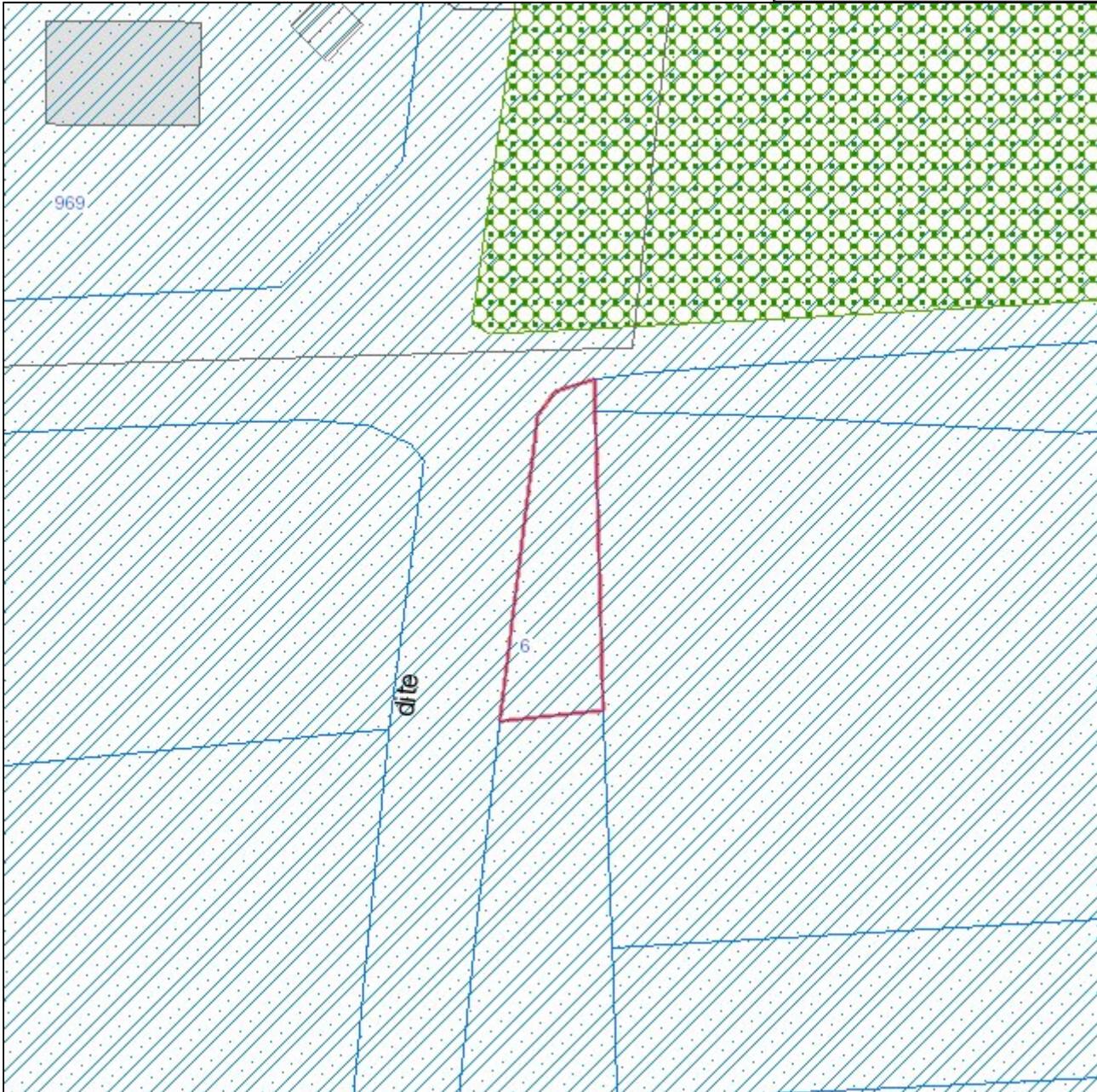
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760020 C0006	
Commune	ANNEVILLE AMBOURVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	TRIAGE DES MOUETTES	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	161m ²	
Propriétaire(s)	H00005	
M HETRU AUGUSTE (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	NO	154m ²
Prescription	Etude spécifique de débordement de cours d'eau (hors PPRI) (RISQ_EAU)	154m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	154m ²
Instruction forZNIEFF I	LES PELOUSES SILICICOLES ET LE BOIS DU CLAQUEVAIS	
Instruction forZNIEFF II	LES TERRASSES DE LA SEINE D'YVILLE-SUR-SEINE À BERVILLE-SUR-SEINE	
Instruction forParc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande		
Environnement forZNIEFF I	LES PELOUSES SILICICOLES ET LE BOIS DU CLAQUEVAIS	
Environnement forZNIEFF II	LES TERRASSES DE LA SEINE D'YVILLE-SUR-SEINE À BERVILLE-SUR-SEINE	
Environnement forParc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande		

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

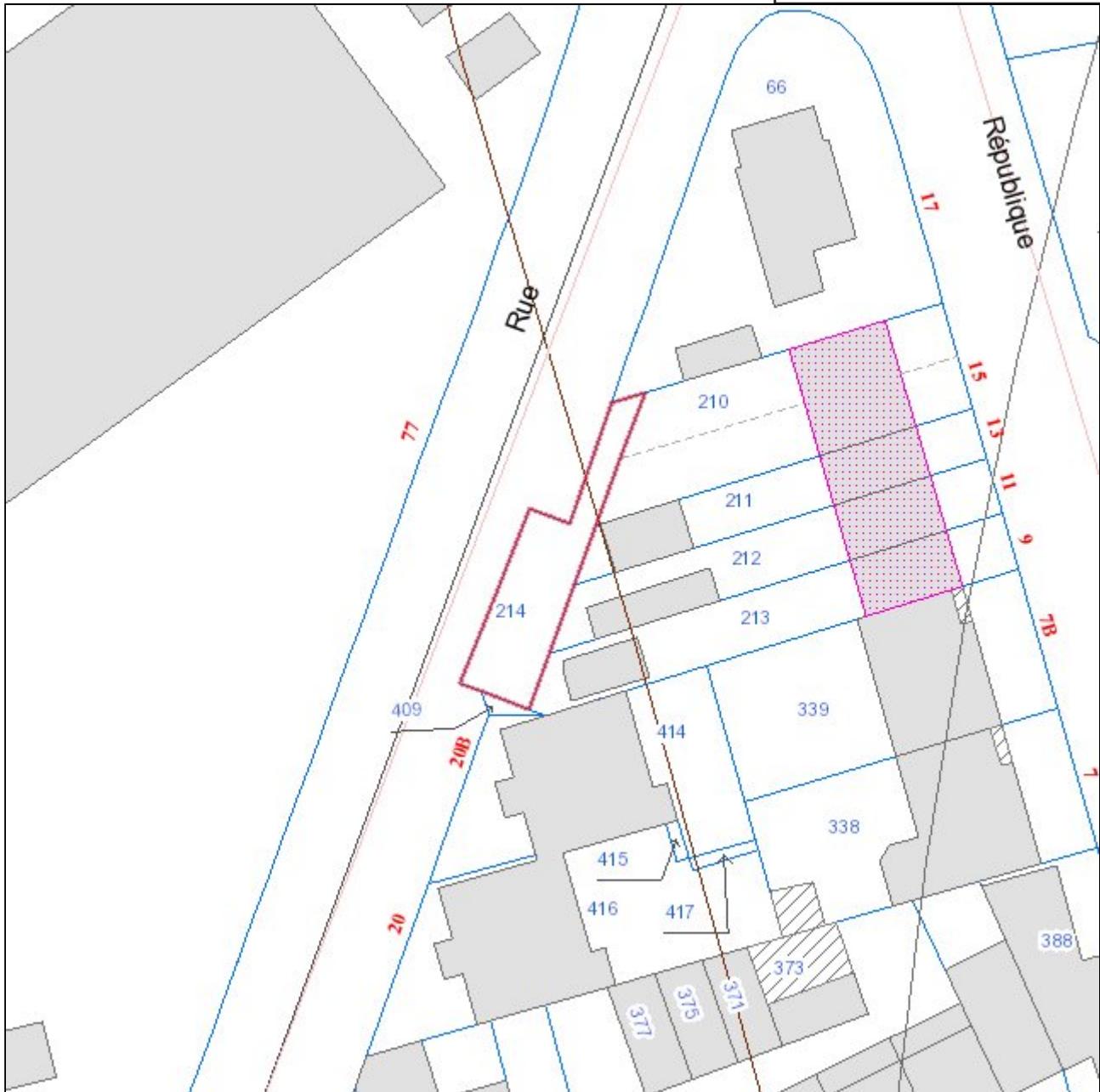
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760216 AE0214	
Commune	DEVILLE-LES-ROUEN	Le terrain est bâti : Non
Adresse	RUE DU GRAND AULNAY	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	106m ²	
Propriétaire(s)	+00041	
SA DES ETS ALBERT MASUREL ET CIE (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA1	102m ²
Prescription	Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)	102m ²
Information	Périmètre de réseau de chaleur classé : Maromme (RES_CHAL2)	102m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	102m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	102m ²
Information	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : fuseau de 30m (CITT)	17m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone hachurée violette	102m ²
Zone humide Milieu fortement prédisposé à la présence de zone humide (Donnée DREAL)		
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

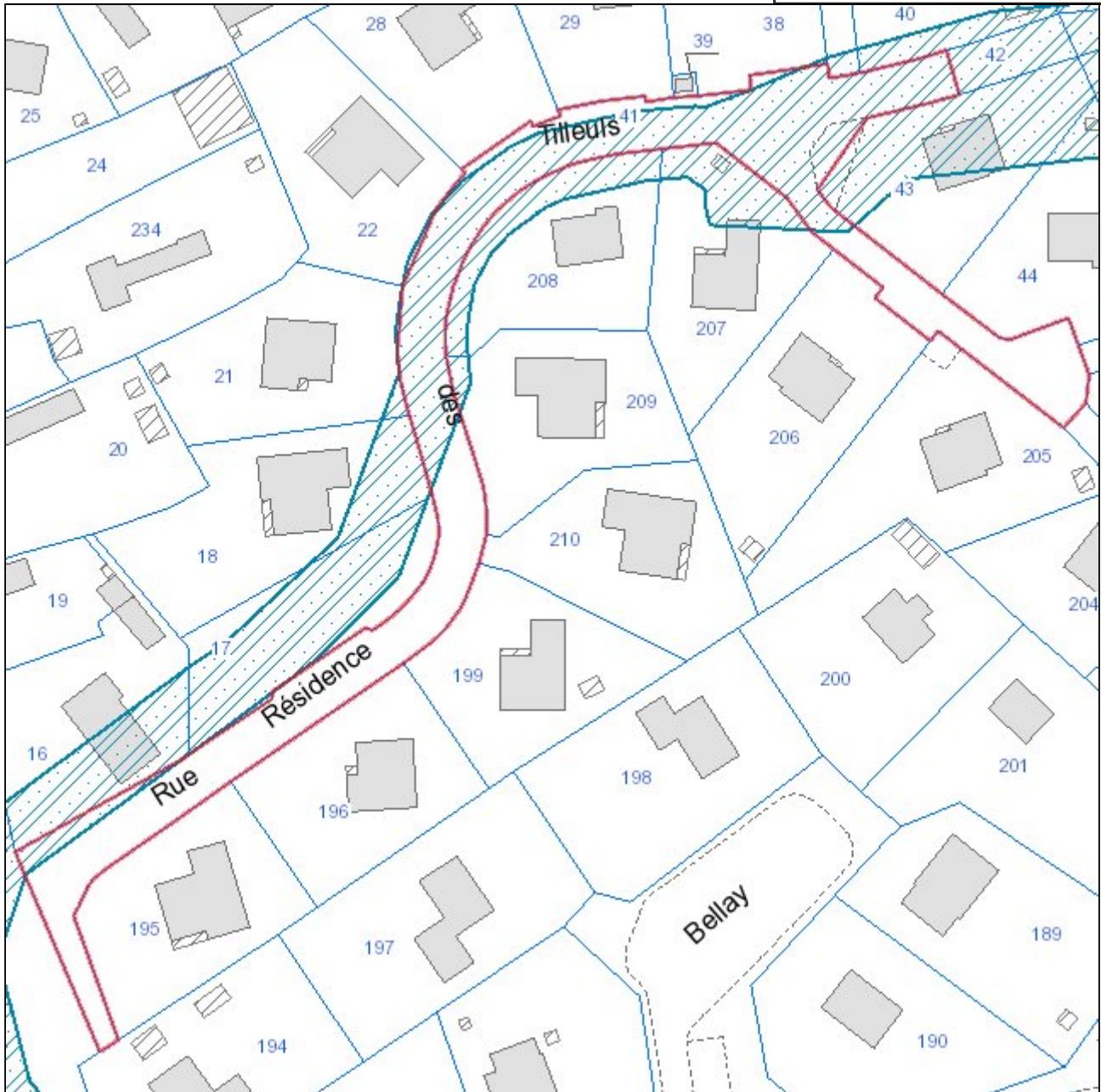
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:1100

Parcelle	760354 AD0041	
Commune	HENOUVILLE	
Adresse	RUE RESIDENCE DES TILLEULS	
Surface	2844m ²	
Propriétaire(s)		@00017
LE FOND DU VAL (Principal)		
LES COPROPRIETAIRES		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBB2	2844m ²
Prescription	Risque de ruissellement (hors PPRI) : aléa fort (RISQ_EAU)	1306m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	2844m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	2844m ²
Instruction for	Syndicat de bassin-versant de Fontaine-Caboterie-St-Martin	
Instruction for	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

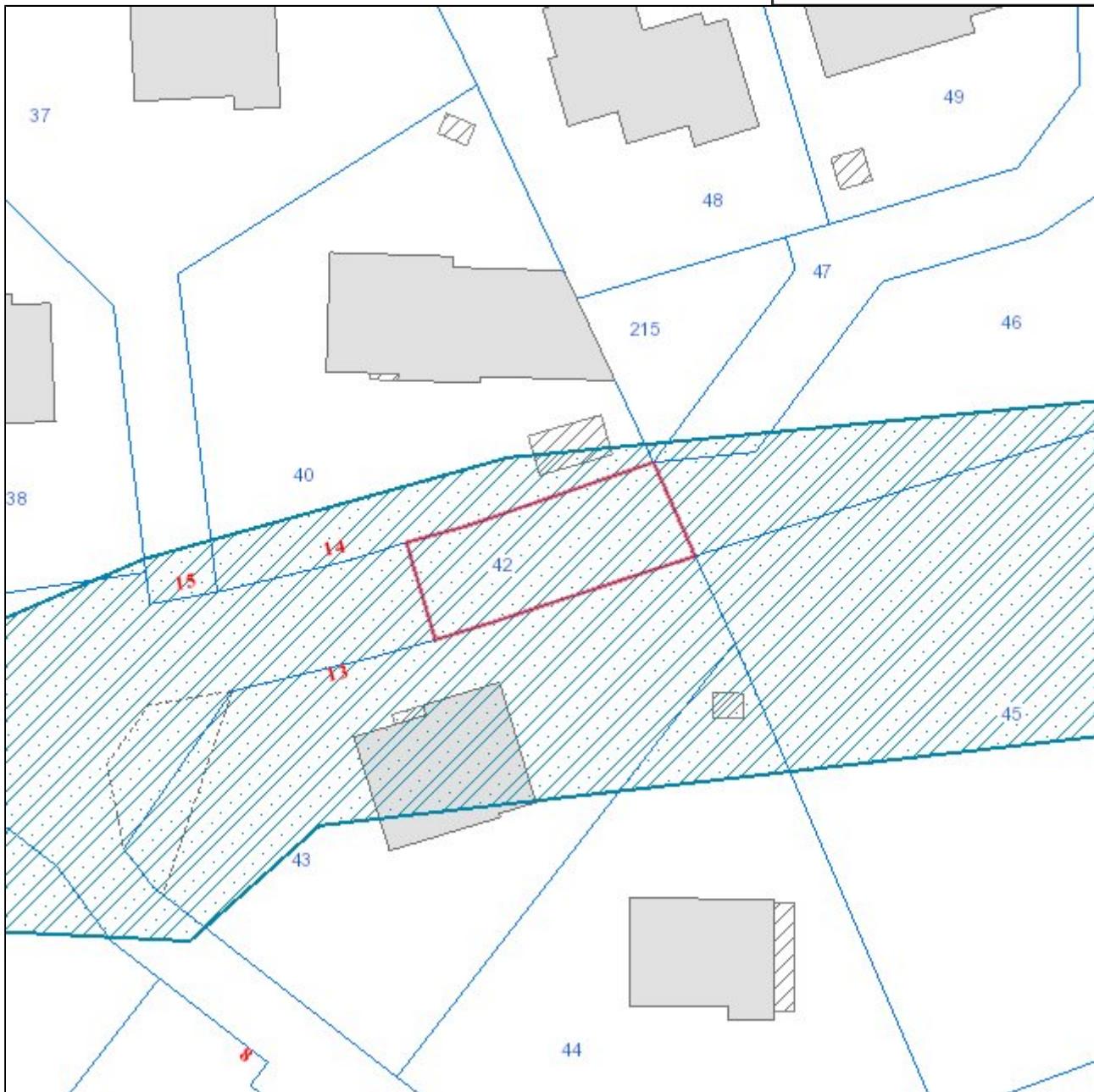
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760354 AD0042				
Commune	HENOUVILLE	Le terrain est bâti : Non			
Adresse	RUE RESIDENCE DES TILLEULS	Le terrain est dans un lotissement : Oui			
Surface	163m ²				
Propriétaire(s)	@00017				
LE FOND DU VAL (Principal)					
LES COPROPRIETAIRES					
P.L.U.					
Type	Nom				
Zone	UBB2				
Prescription	Risque de ruissellement (hors PPRI) : aléa fort (RISQ_EAU)				
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)				
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)				
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Fontaine-Caboterie-St-Martin					
Instruction for Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande					
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande				
		Impact			
		163m ²			
		163m ²			
		163m ²			
		163m ²			

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

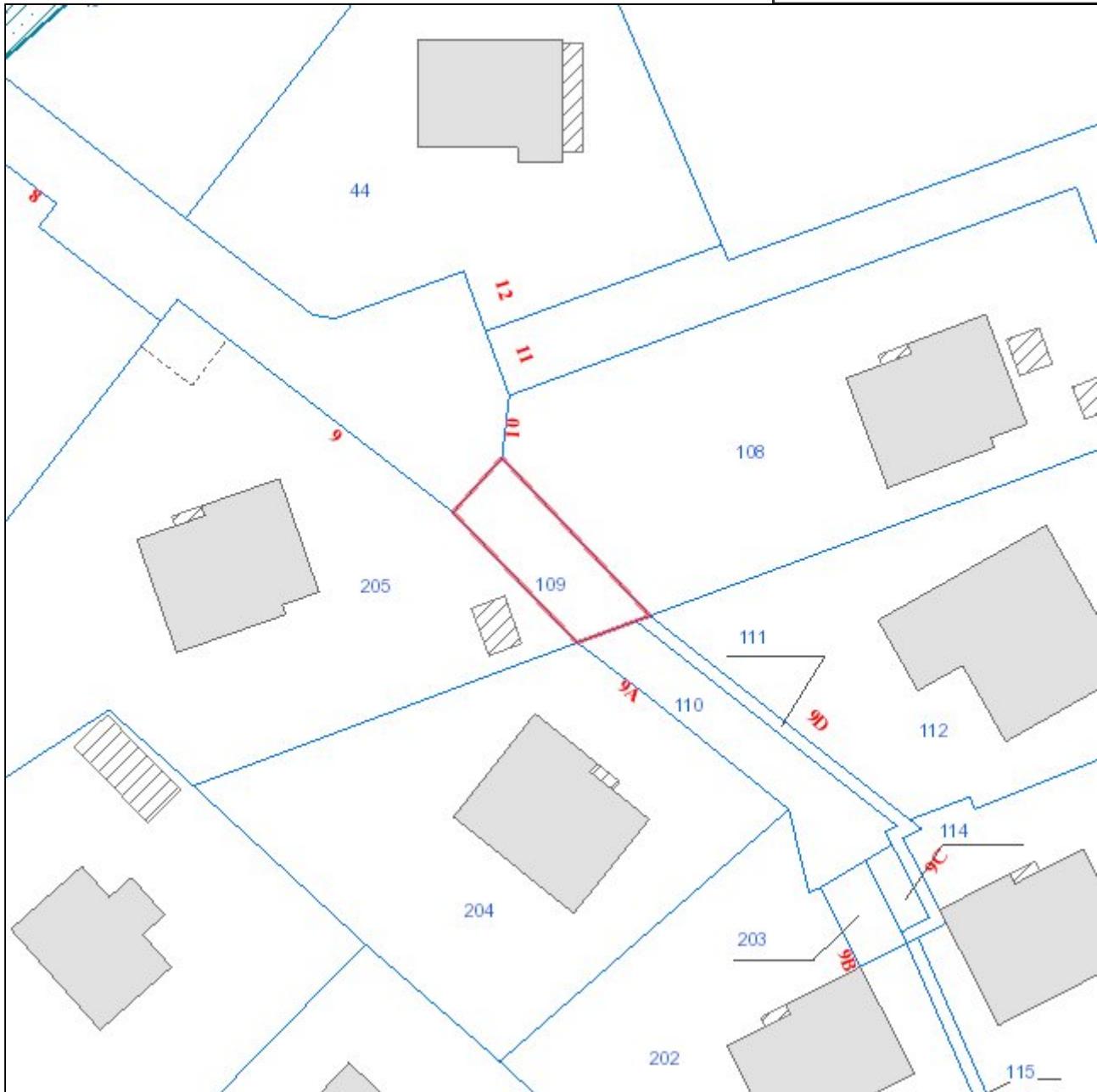
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760354 AD0109	
Commune	HENOUVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	RUE RESIDENCE DES TILLEULS	Le terrain est dans un lotissement : Oui
Surface	85m ²	
Propriétaire(s)	@00017	
LE FOND DU VAL (Principal)		
LES COPROPRIETAIRES		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBB2	87m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	87m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	87m ²
Instruction for	Syndicat de bassin-versant de Fontaine-Caboterie-St-Martin	
Instruction for	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

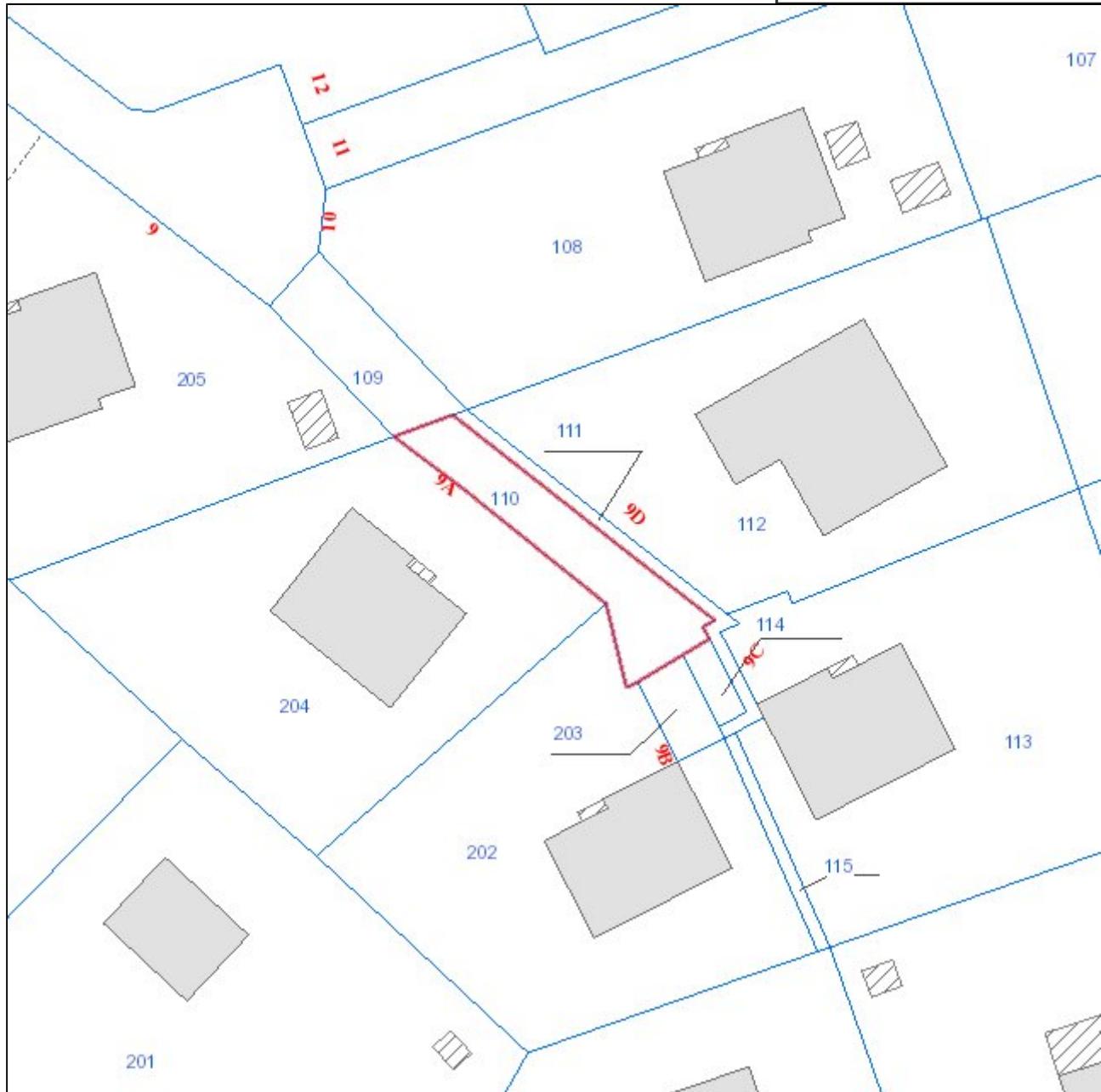
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760354 AD0110			
Commune	HENOUVILLE	Le terrain est bâti : Non		
Adresse	RUE RESIDENCE DES TILLEULS	Le terrain est dans un lotissement : Non		
Surface	126m ²			
Propriétaire(s)	D00224			
MME BOULENGER MELISSA LILIANE BERNADETTE				
M DUPAIN LUDOVIC PHILIPPE DOMINIQUE (Principal)				
P.L.U.				
Type	Nom	Impact		
Zone	UBB2	126m ²		
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	126m ²		
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	126m ²		
Instruction for	Syndicat de bassin-versant de Fontaine-Caboterie-St-Martin			
Instruction for	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande			
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande			

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

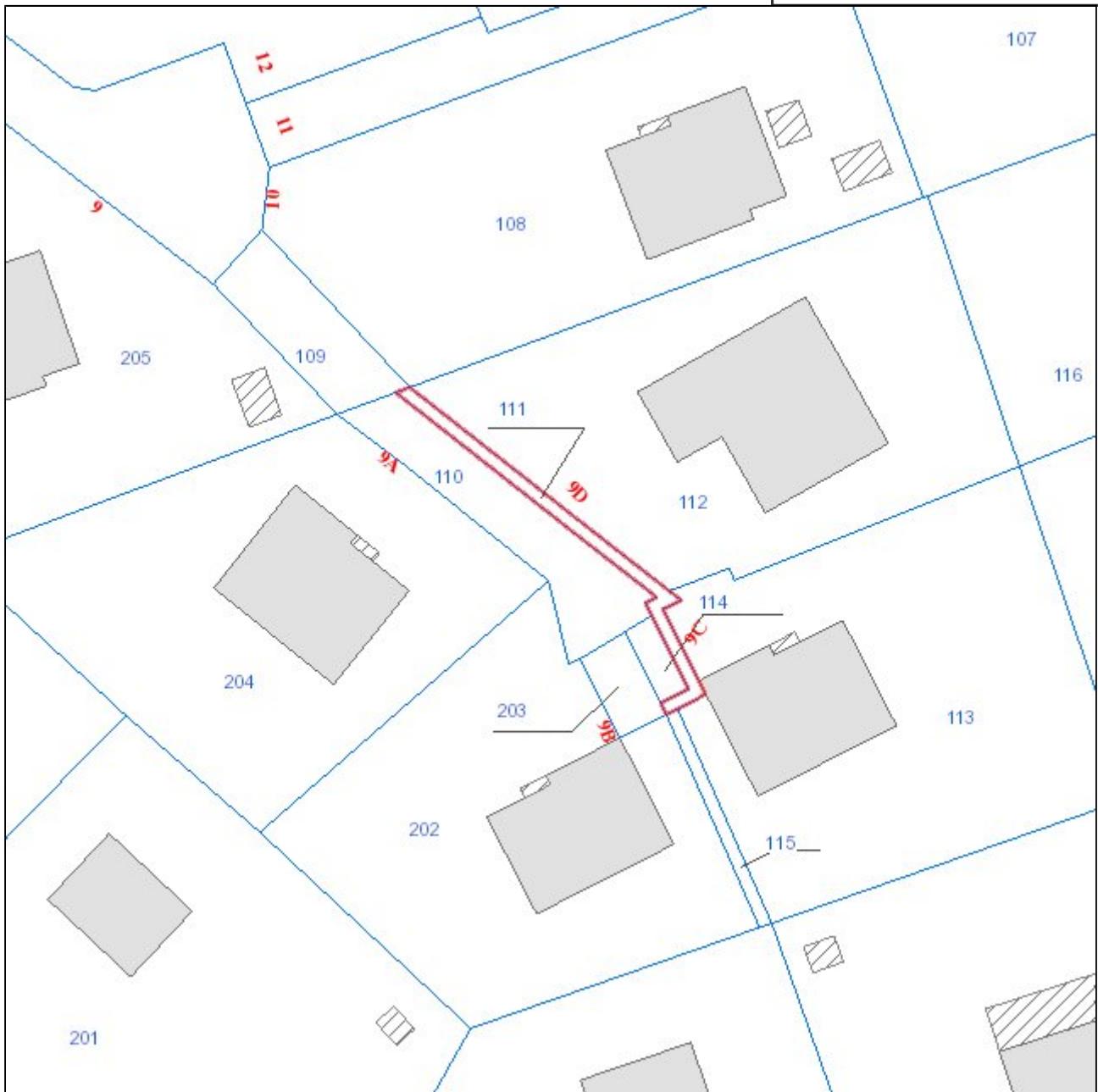
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760354 AD0111				
Commune	HENOUVILLE	Le terrain est bâti : Non			
Adresse	RUE RESIDENCE DES TILLEULS	Le terrain est dans un lotissement : Non			
Surface	38m ²				
Propriétaire(s)	E00007				
M ETTOUATI MICHEL (Principal)					
P.L.U.					
Type	Nom	Impact			
Zone	UBB2	38m ²			
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	38m ²			
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	38m ²			
Instruction for	Syndicat de bassin-versant de Fontaine-Caboterie-St-Martin				
Instruction for	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande				
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande				

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

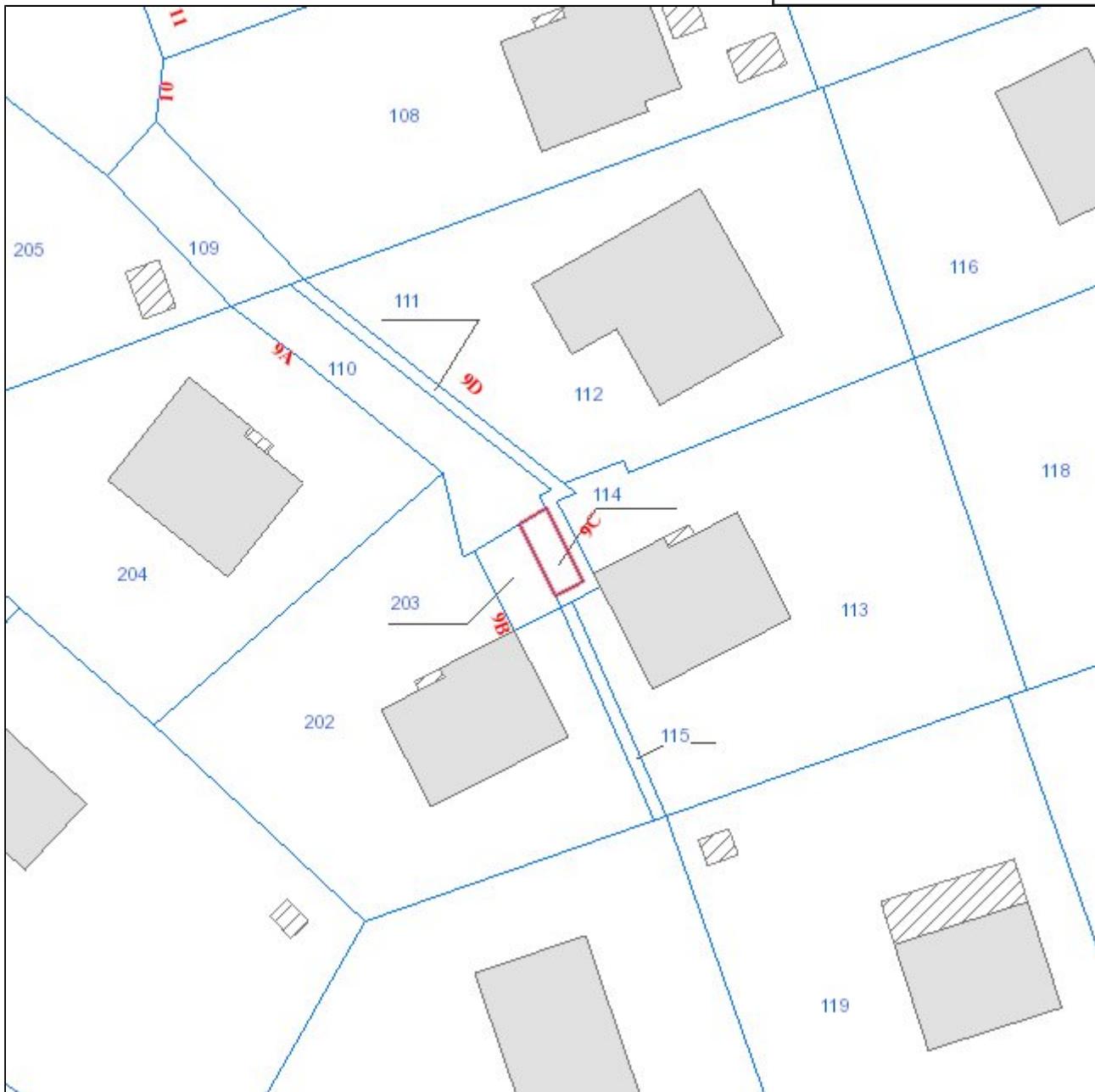
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S2LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760354 AD0114	
Commune	HENOUVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	RUE RÉSIDENCE DES TILLEULS	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	15m²	
Propriétaire(s)	E00007	
M ETTOUATI MICHEL (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBB2	15m²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	15m²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	15m²
Instruction for	Syndicat de bassin-versant de Fontaine-Caboterie-St-Martin	
Instruction for	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

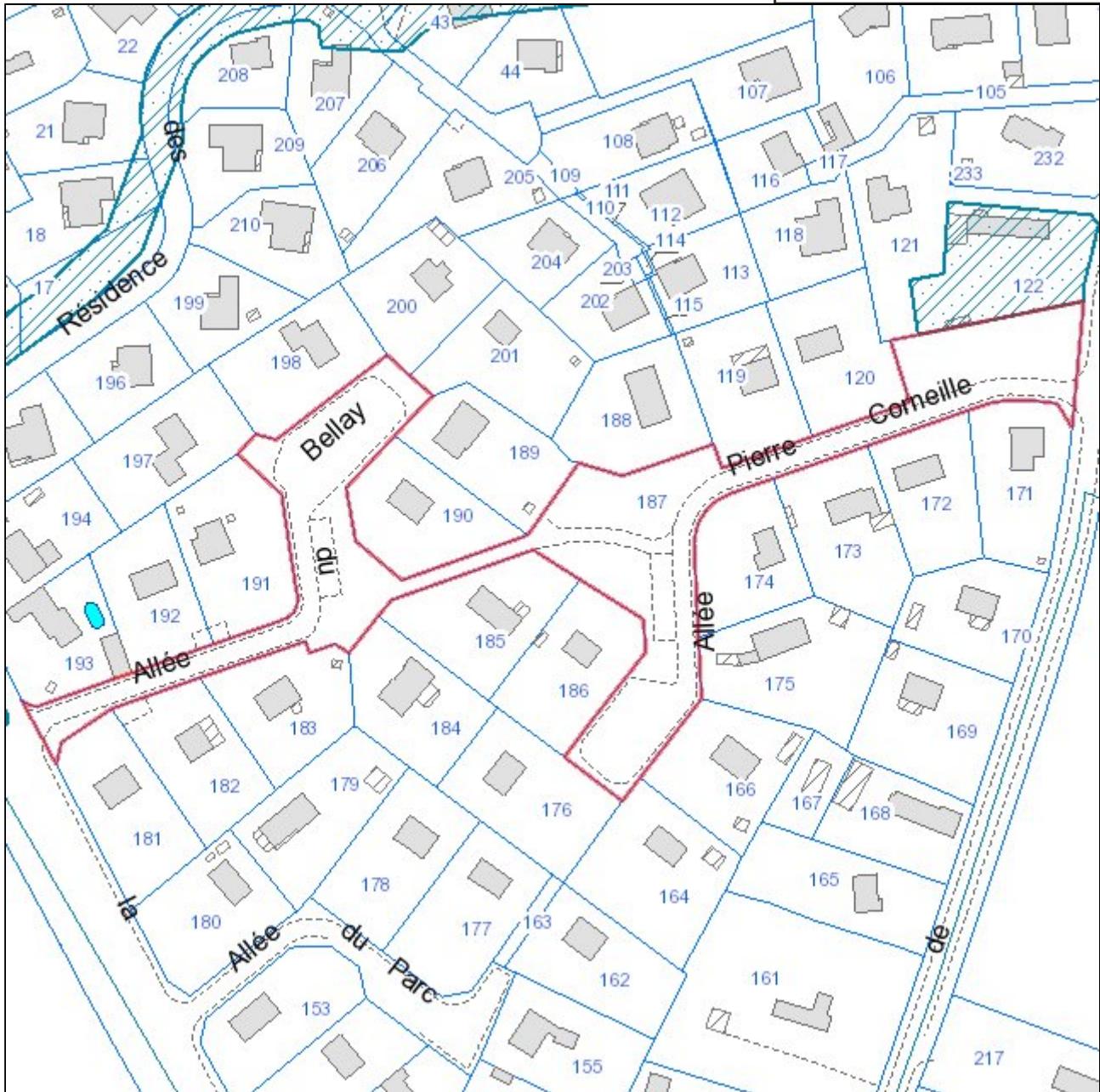
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié 1e

S2LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:1900

Parcelle	760354 AD0187	
Commune	HENOUVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	ALL PIERRE CORNEILLE	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	7967m ²	
Propriétaire(s)	+00059	
LES COPROPRIETAIRES DES PARCELLES A 581-582 (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBB2	7936m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	7936m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	7936m ²
Instruction for	Syndicat de bassin-versant de Fontaine-Caboterie-St-Martin	
Instruction for	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

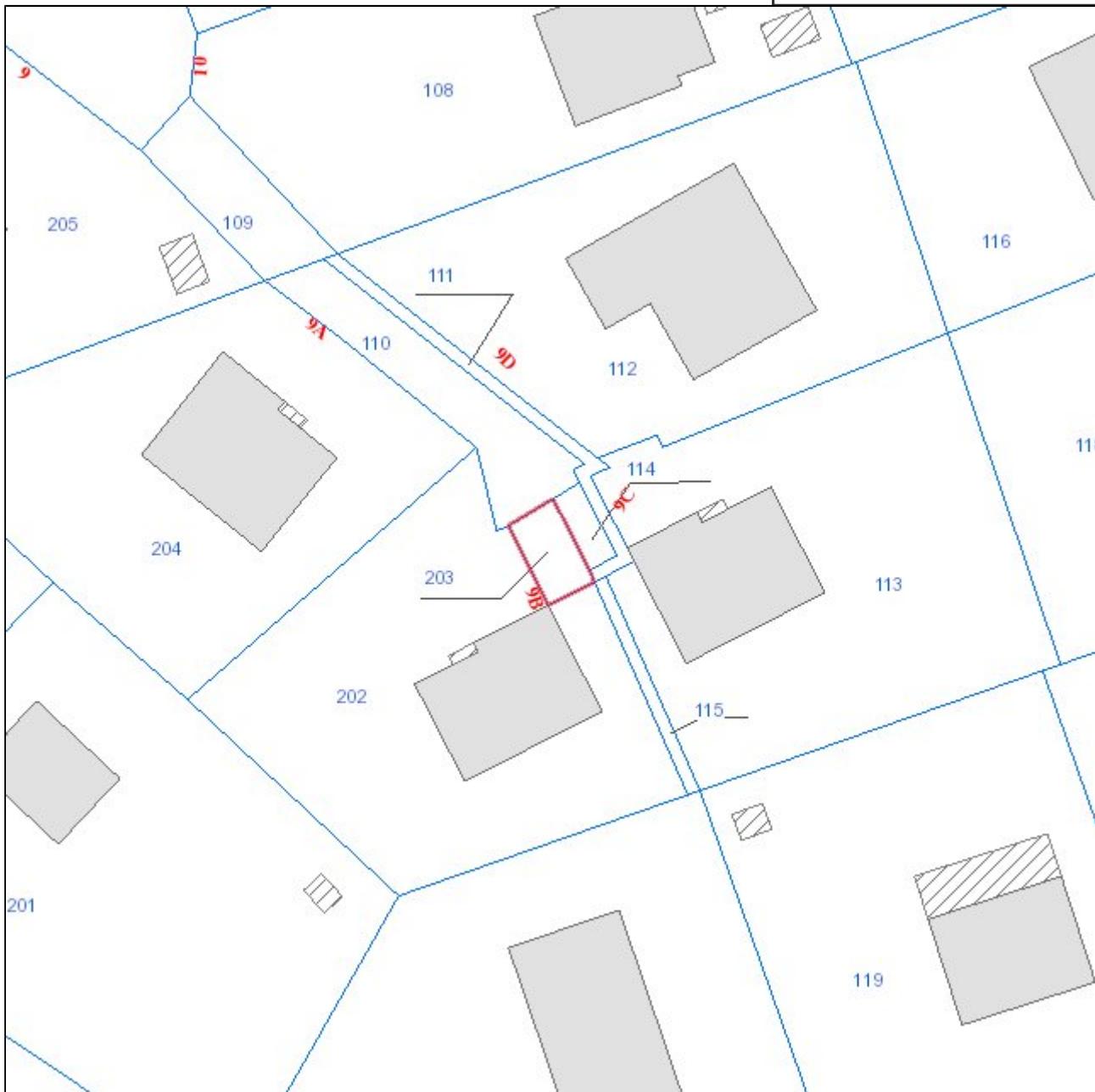
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760354 AD0203	
Commune	HENOUVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	RUE RÉSIDENCE DES TILLEULS	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	29m ²	
Propriétaire(s)	E00007	
M ETTOUATI MICHEL (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBB2	29m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	29m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	29m ²
Instruction for	Syndicat de bassin-versant de Fontaine-Caboterie-St-Martin	
Instruction for	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

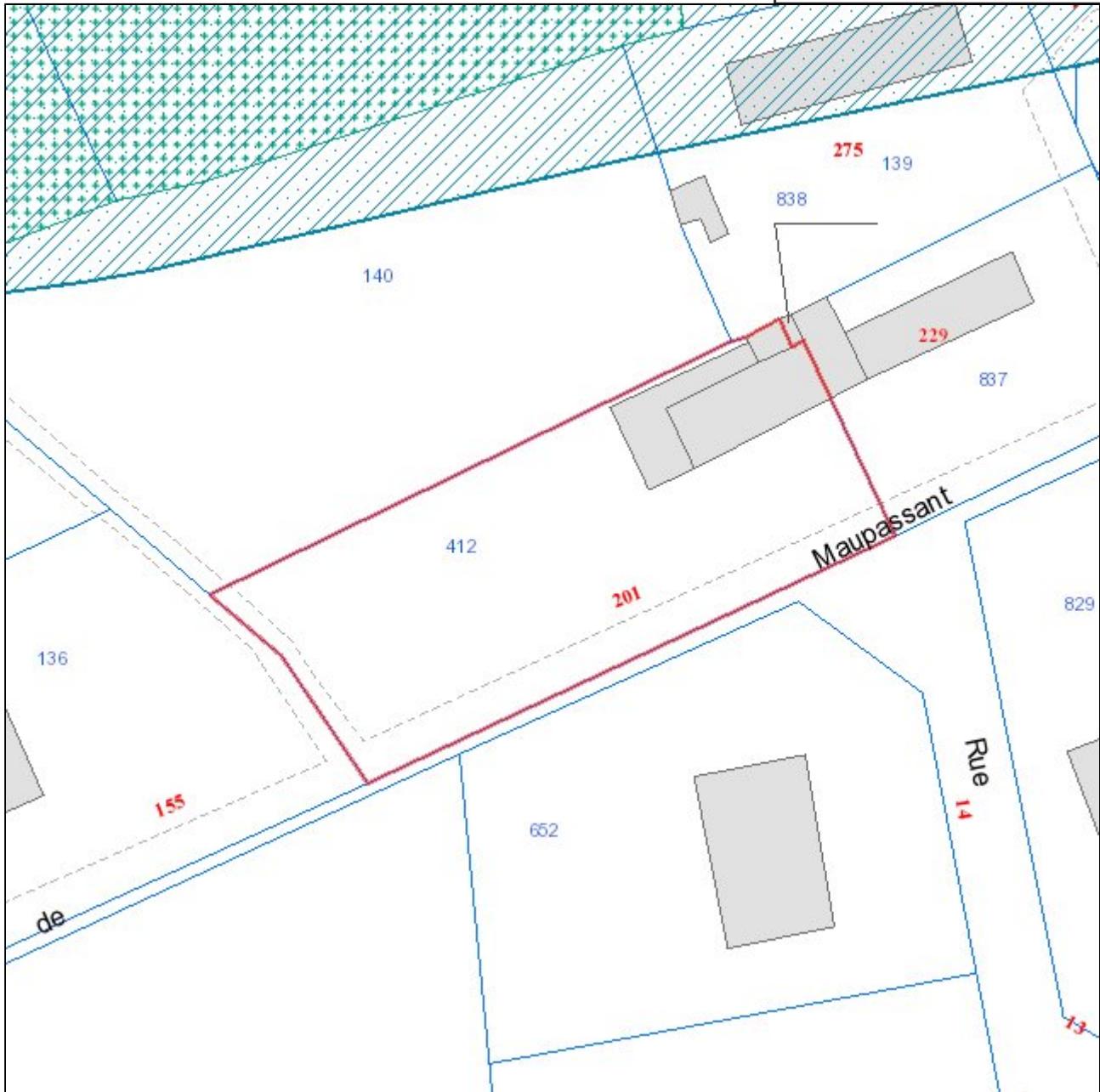
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760367 AD0412							
Commune	HOUPEVILLE	Le terrain est bâti : Oui						
Adresse	0201 RUE GUY DE MAUPASSANT	Le terrain est dans un lotissement : Non						
Surface	913m ²							
Propriétaire(s)	V00050							
MME RULLAUD ANNE-SOPHIE SANDRINE								
M VAUCHEL SIMON NICOLAS DENIS (Principal)								
P.L.U.								
Type	Nom							
Zone	UBA2							
Prescription	Secteur de mixité sociale SMS2 (MIXITE)							
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)							
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)							
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec			Impact					
			885m ²					
			885m ²					
			885m ²					
			885m ²					

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

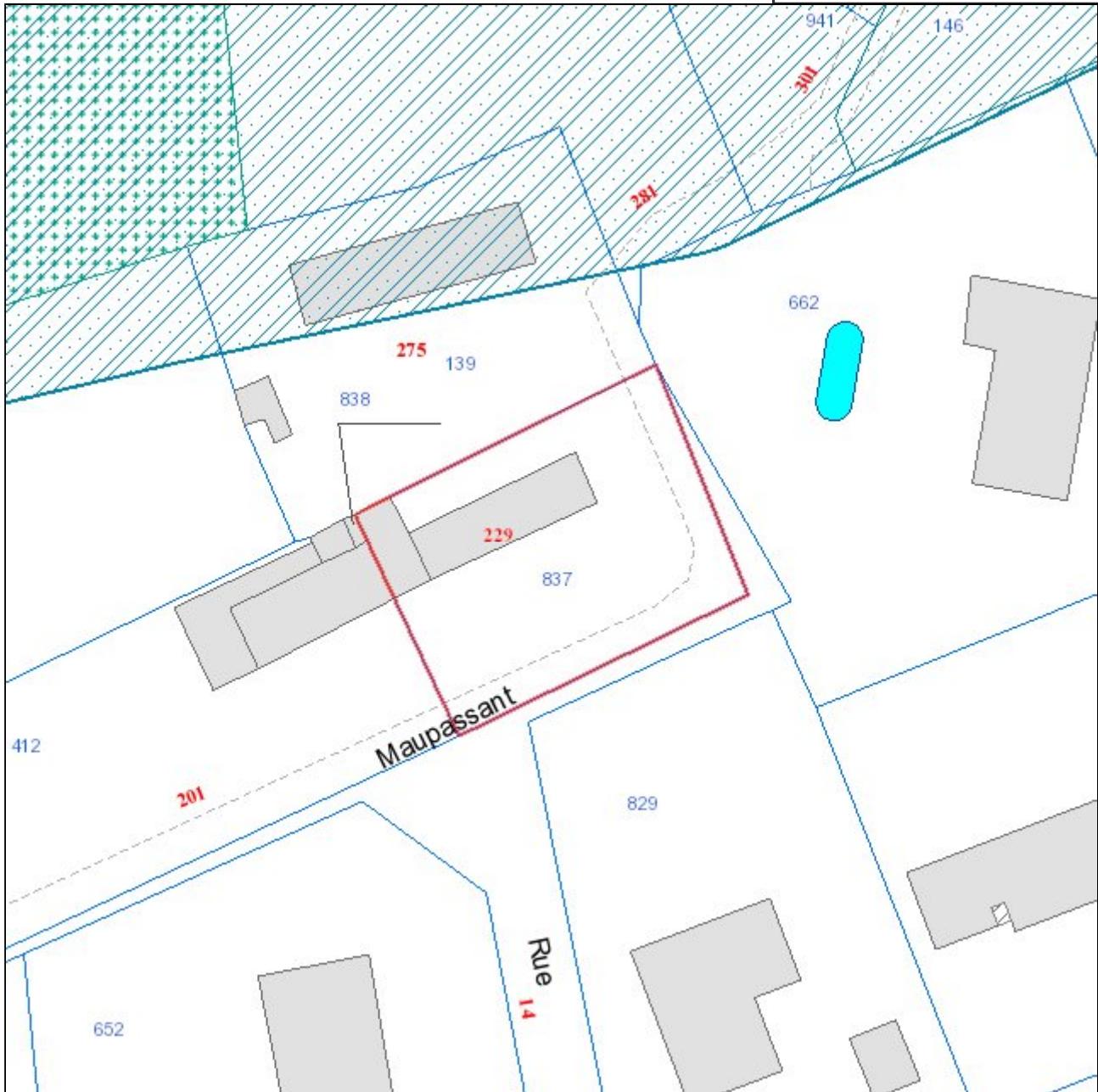
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760367 AD0837				
Commune	HOUPEVILLE	Le terrain est bâti : Oui			
Adresse	0229 RUE GUY DE MAUPASSANT	Le terrain est dans un lotissement : Non			
Surface	495m ²				
Propriétaire(s)	N00022				
M NICCO LAURENT FRANCOIS (Principal)					
P.L.U.					
Type	Nom	Impact			
Zone	UBA2	491m ²			
Prescription	Secteur de mixité sociale SMS2 (MIXITE)	491m ²			
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	491m ²			
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	491m ²			
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec					

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760367 AD1335	
Commune	HOUPEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	LA VOIX MALINE	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	5m ²	
Propriétaire(s)	+00163	
NON BATI (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA2	6m ²
Prescription	Zone de risque cavité souterraine (CAVITE)	6m ²
Prescription	Secteur de mixité sociale SMS2 (MIXITE)	6m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	6m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	6m ²
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

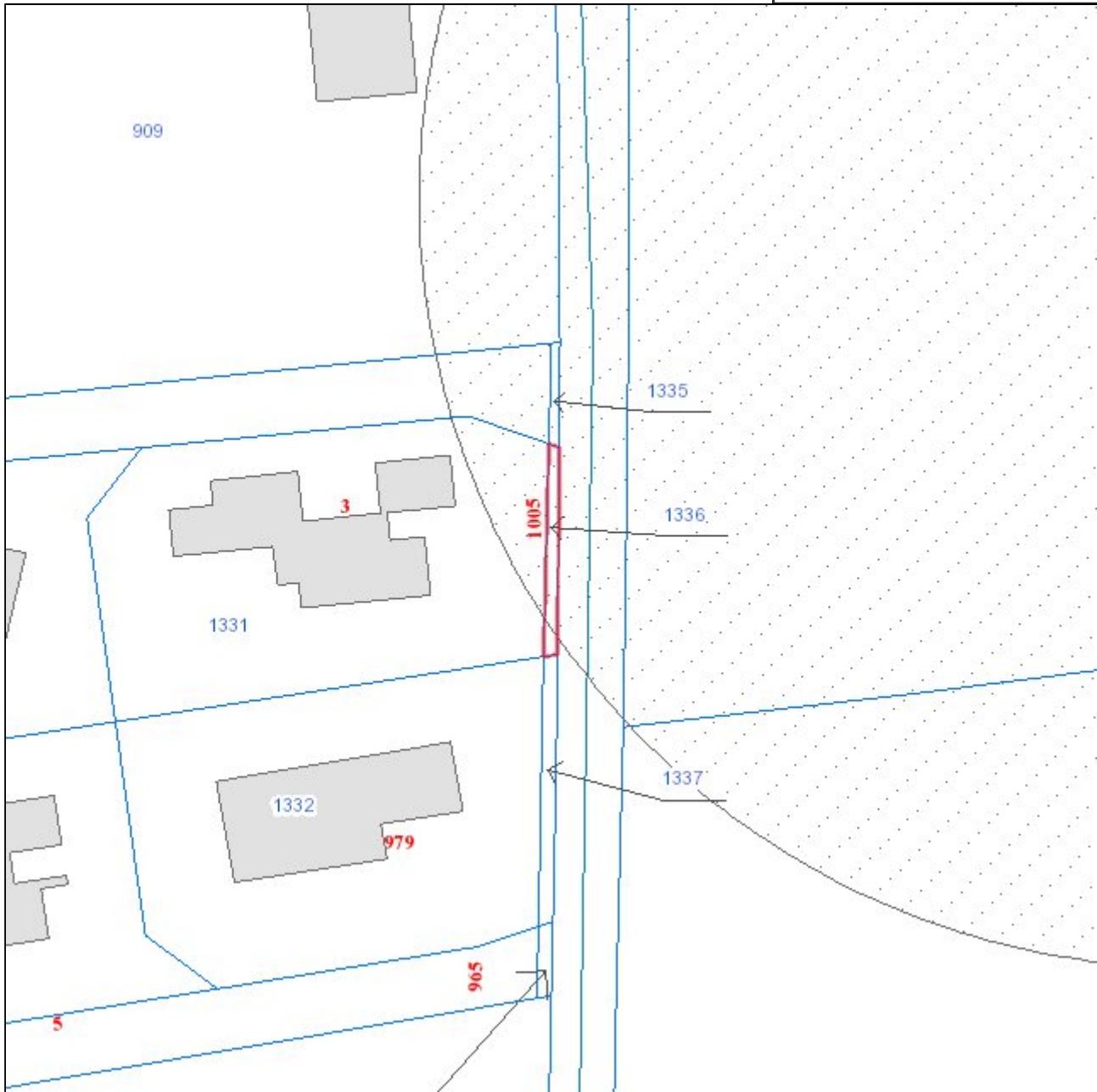
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S2LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760367 AD1336	
Commune	HOUPEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	LA VOIX MALINE	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	13m ²	
Propriétaire(s)	+00163	
NON BATI (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA2	15m ²
Prescription	Secteur de mixité sociale SMS2 (MIXITE)	15m ²
Prescription	Zone de risque cavité souterraine (CAVITE)	13m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	15m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	15m ²
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		

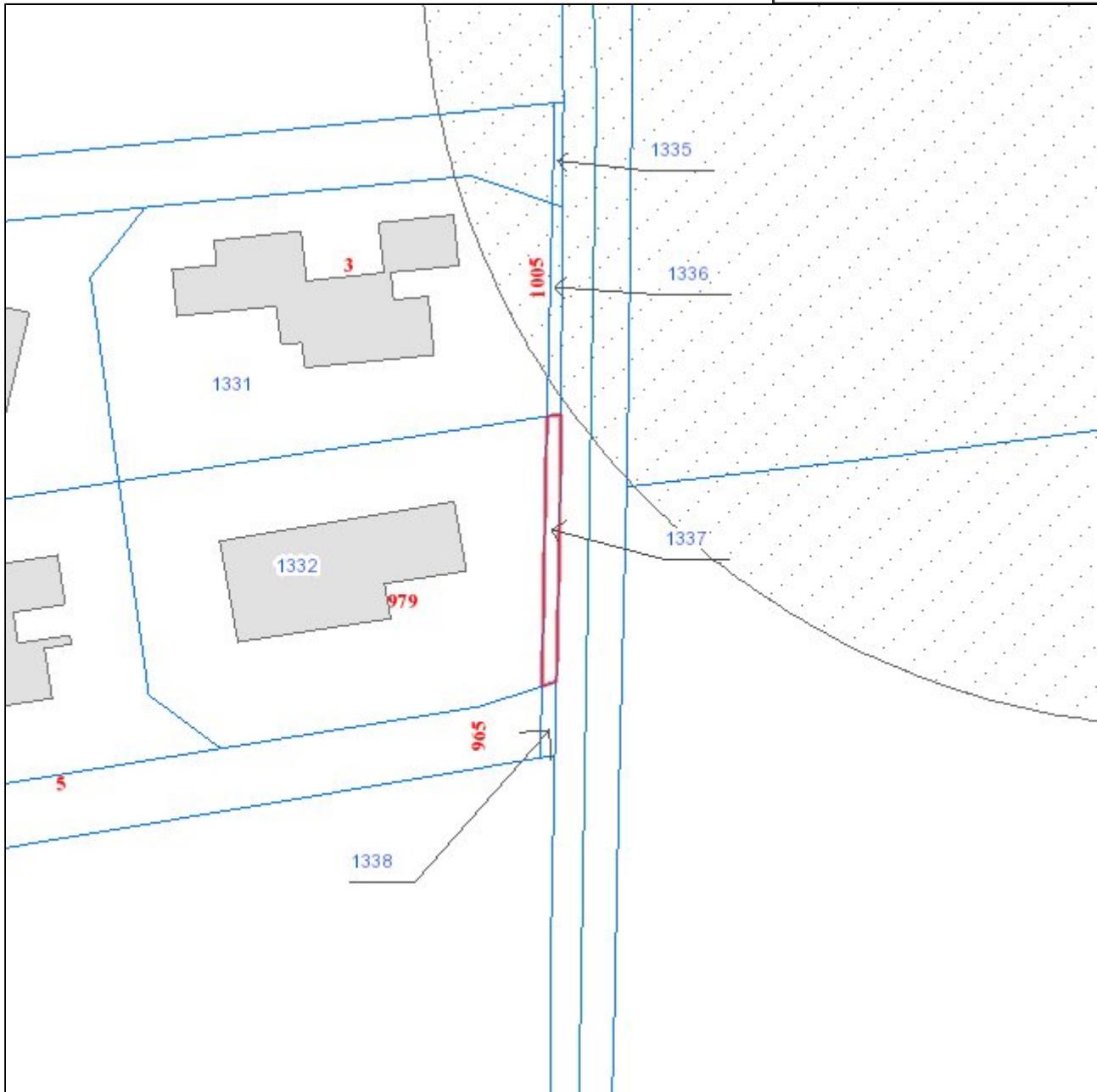
RENSEIGNEMENT D'URBANISME

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760367 AD1337		
Commune	HOUPEVILLE	Le terrain est bâti : Non	
Adresse	LA VOIX MALINE	Le terrain est dans un lotissement : Non	
Surface	21m ²		
Propriétaire(s)	+00163		
NON BATI (Principal)			
P.L.U.			
Type	Nom		
Zone	UBA2		
Prescription	Secteur de mixité sociale SMS2 (MIXITE)		
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)		
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)		
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec			

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

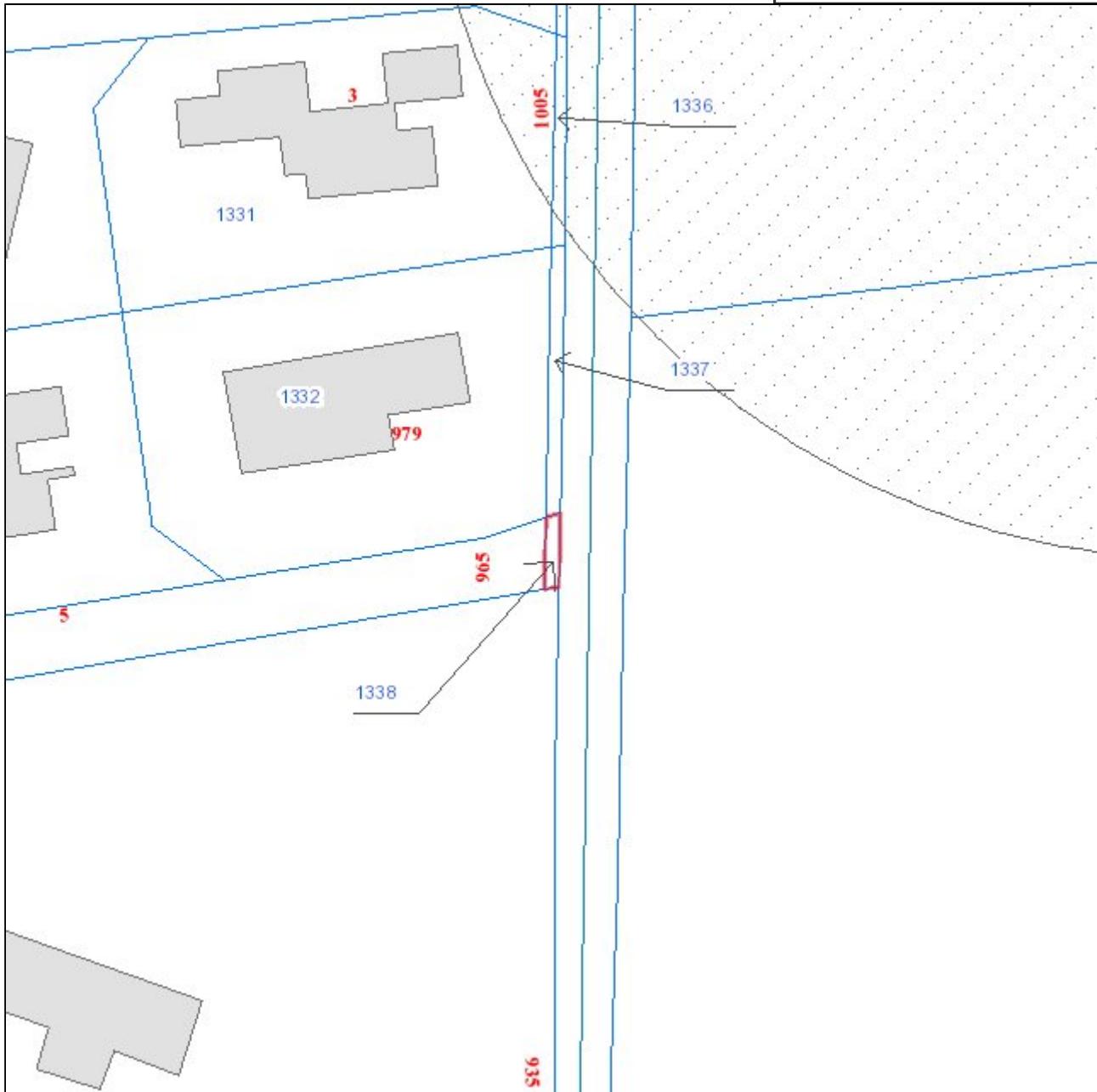
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760367 AD1338	
Commune	HOUPEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	LA VOIX MALINE	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	7m ²	
Propriétaire(s)	+00163	
NON BATI (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA2	6m ²
Prescription	Secteur de mixité sociale SMS2 (MIXITE)	6m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	6m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	6m ²
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

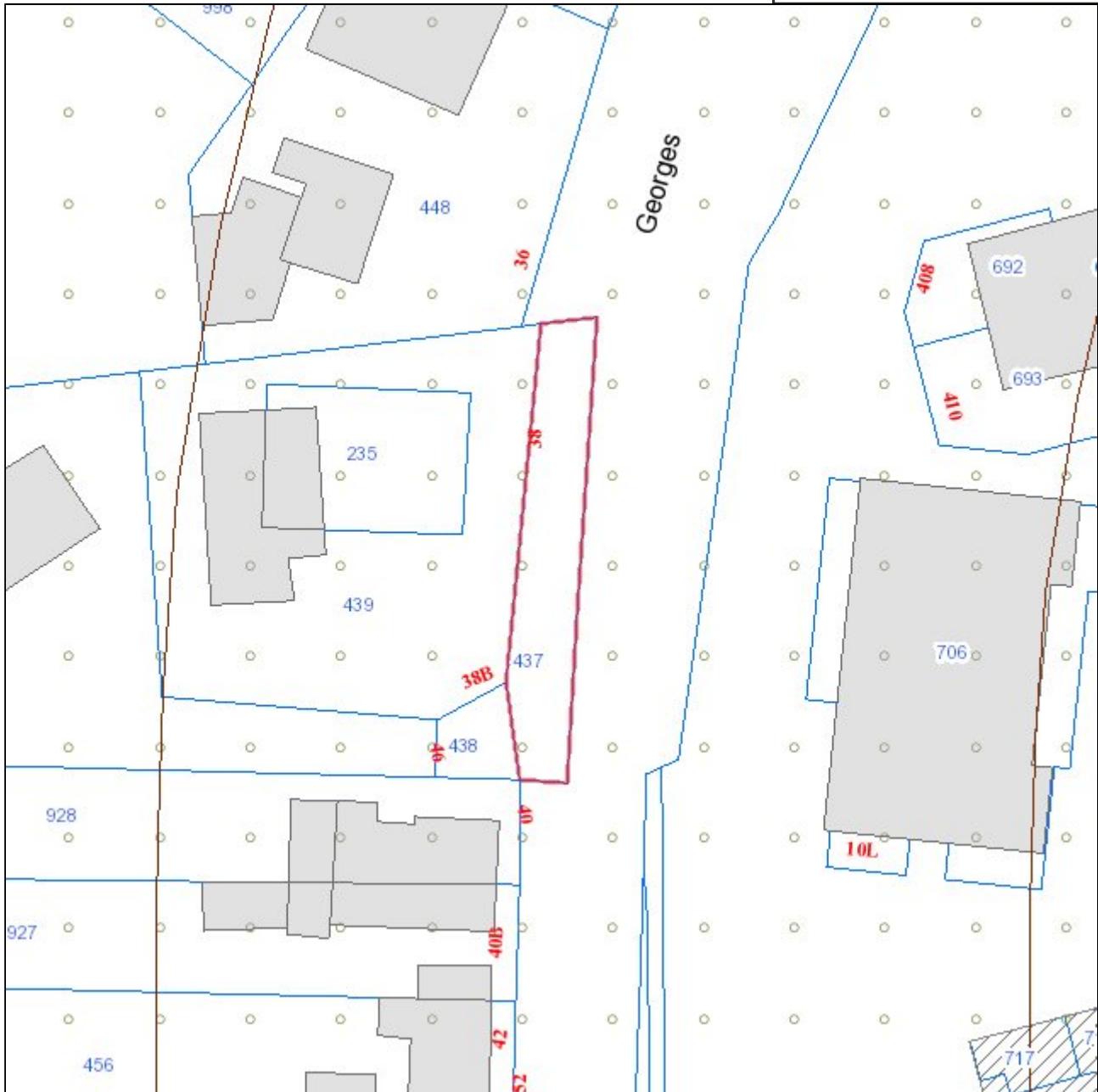
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760402 AC0437	
Commune	MALAUNAY	Le terrain est bâti : Non
Adresse	NOTRE-DAME DES CHAMPS	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	170m ²	
Propriétaire(s)	L00143	
MME LECLERCQ JEANNE GEORGETTE LUCIENNE LE BASTARD JEANNE GEORGETTE LUCIENNE (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UAB	168m ²
Prescription	Secteur de biotope (BIOTOPE)	168m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	168m ²
Information	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : fuseau de 30m (CITT)	168m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	168m ²
Information	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : fuseau de 300m (CITT)	168m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone hachurée violette	168m ²
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

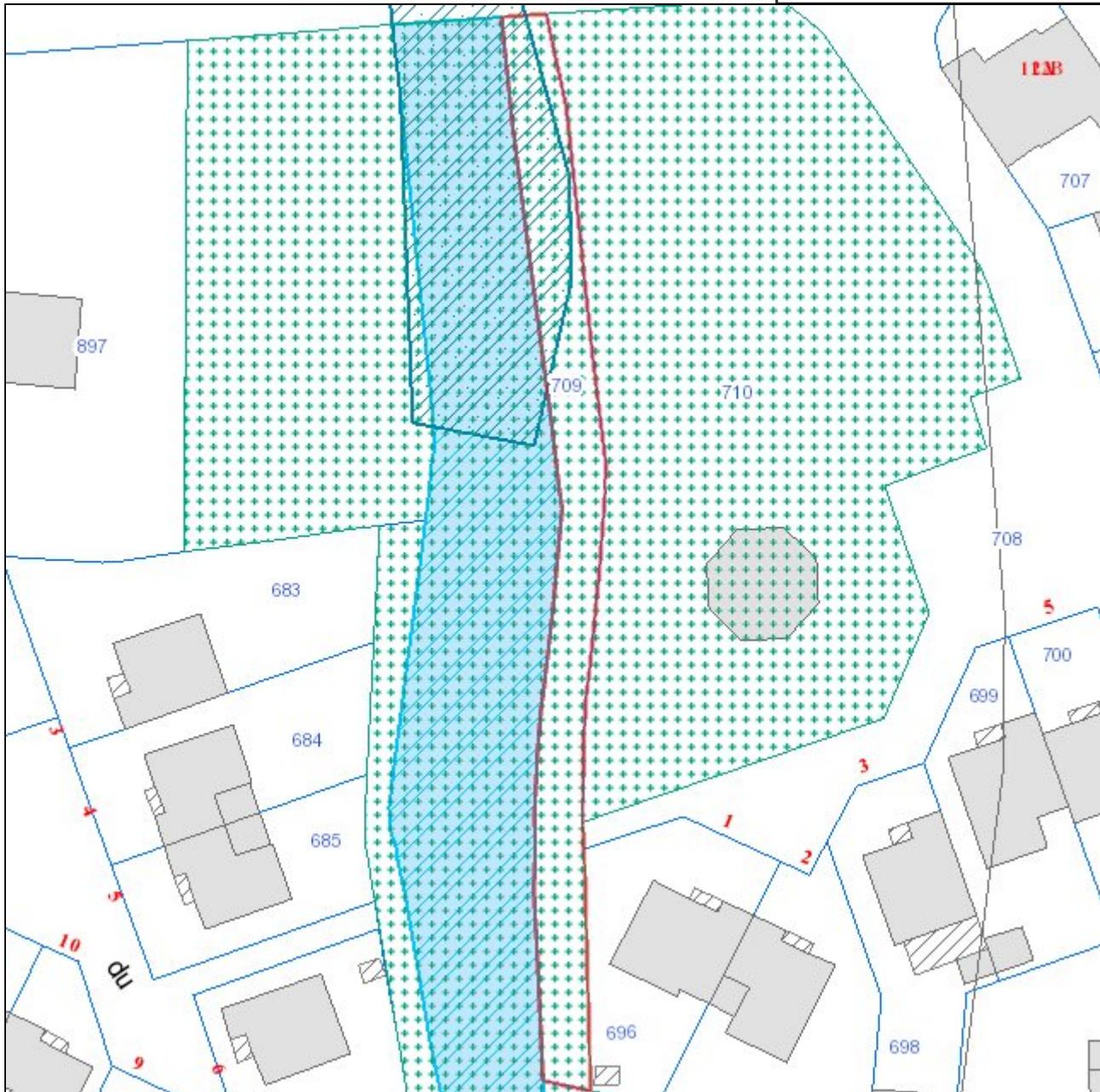
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:600

Parcelle	760474 AD0709	
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	LA MAIRIE	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	396m ²	
Propriétaire(s)	+00148	
SCI LES JARDINS DU MANOIR (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UAB	451m ²
Prescription	Parc à préserver (PARC)	451m ²
Prescription	Risque de débordement de cours d'eau (hors PPRI) : aléa fort (RISQ_EAU)	111m ²
Information	Périmètre du réseau structurant de transport en commun urbain et des gares (TC)	451m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	451m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	451m ²
Information	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : fuseau de 300m (CITT)	451m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone hachurée violette	451m ²
Servitude	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	451m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone rouge	84m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone rouge	35m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone rouge	32m ²
Servitude	Périmètre des abords des monuments historiques inscrits et classés	5m ²

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

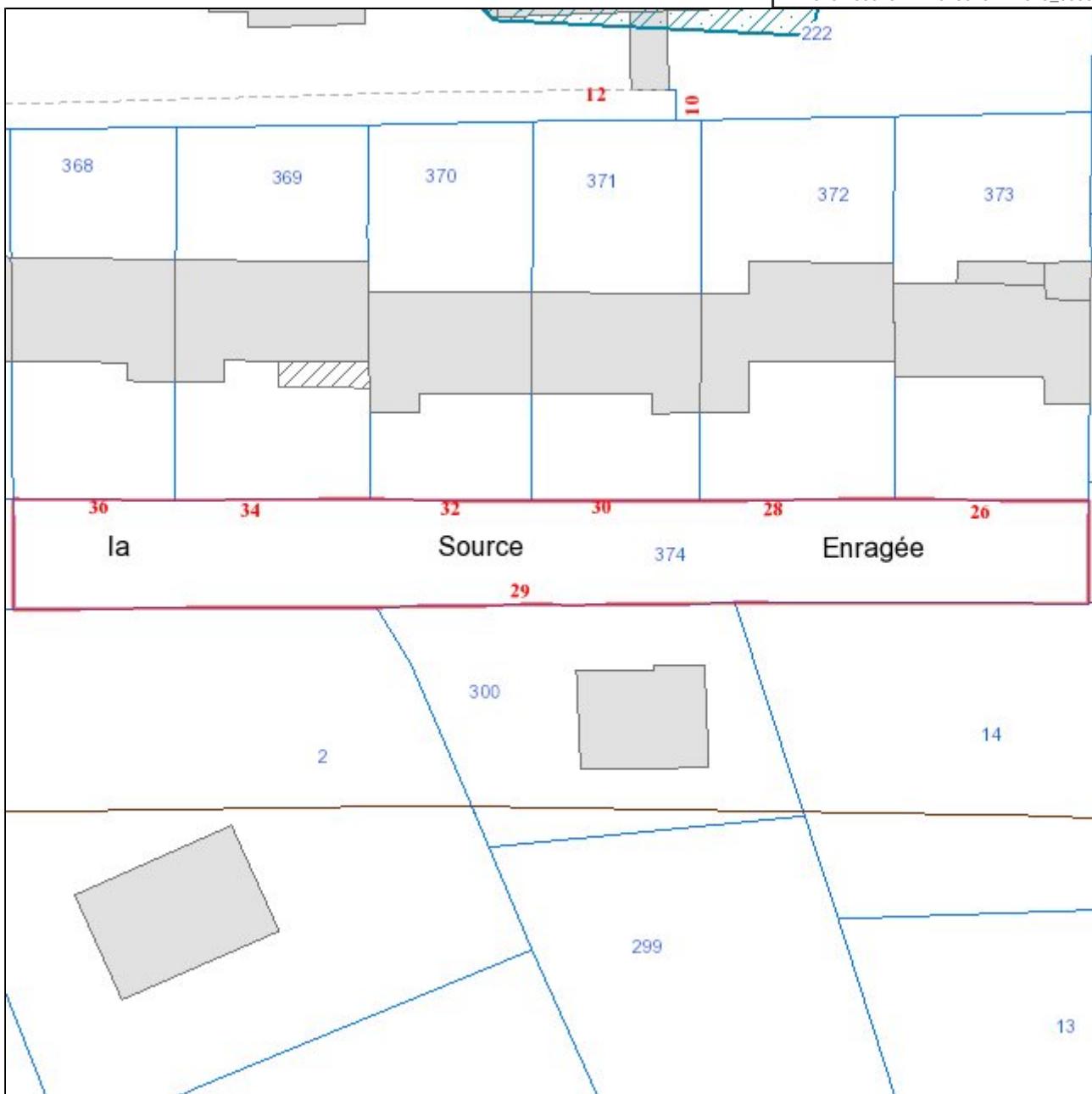
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760474 AE0374	
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	LE VERT BUISSON	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	813m ²	
Propriétaire(s)	+00144	
UNIS POUR BATIR (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA1	688m ²
Prescription	Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)	688m ²
Information	Périmètre du réseau structurant de transport en commun urbain et des gares (TC)	688m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	688m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	688m ²
Information	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : fuseau de 300m (CITT)	688m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone hachurée violette	688m ²
Servitude	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	688m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : cote de réf ruissellement	472m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair	282m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé	109m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé	35m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé	8m ²

Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE

 7m²
4m²

4m²
4m²
4m²
3m²

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760474 AE0477	
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	RUE LEOPOLD DUPARC	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	395m ²	
Propriétaire(s)	+00014	
GRESLAND (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA1	403m ²
Prescription	Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)	403m ²
Information	Périmètre du réseau structurant de transport en commun urbain et des gares (TC)	403m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	403m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	403m ²
Information	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : fuseau de 300m (CITT)	403m ²
Servitude	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	403m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone hachurée violette	237m ²
Instruction forSyndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

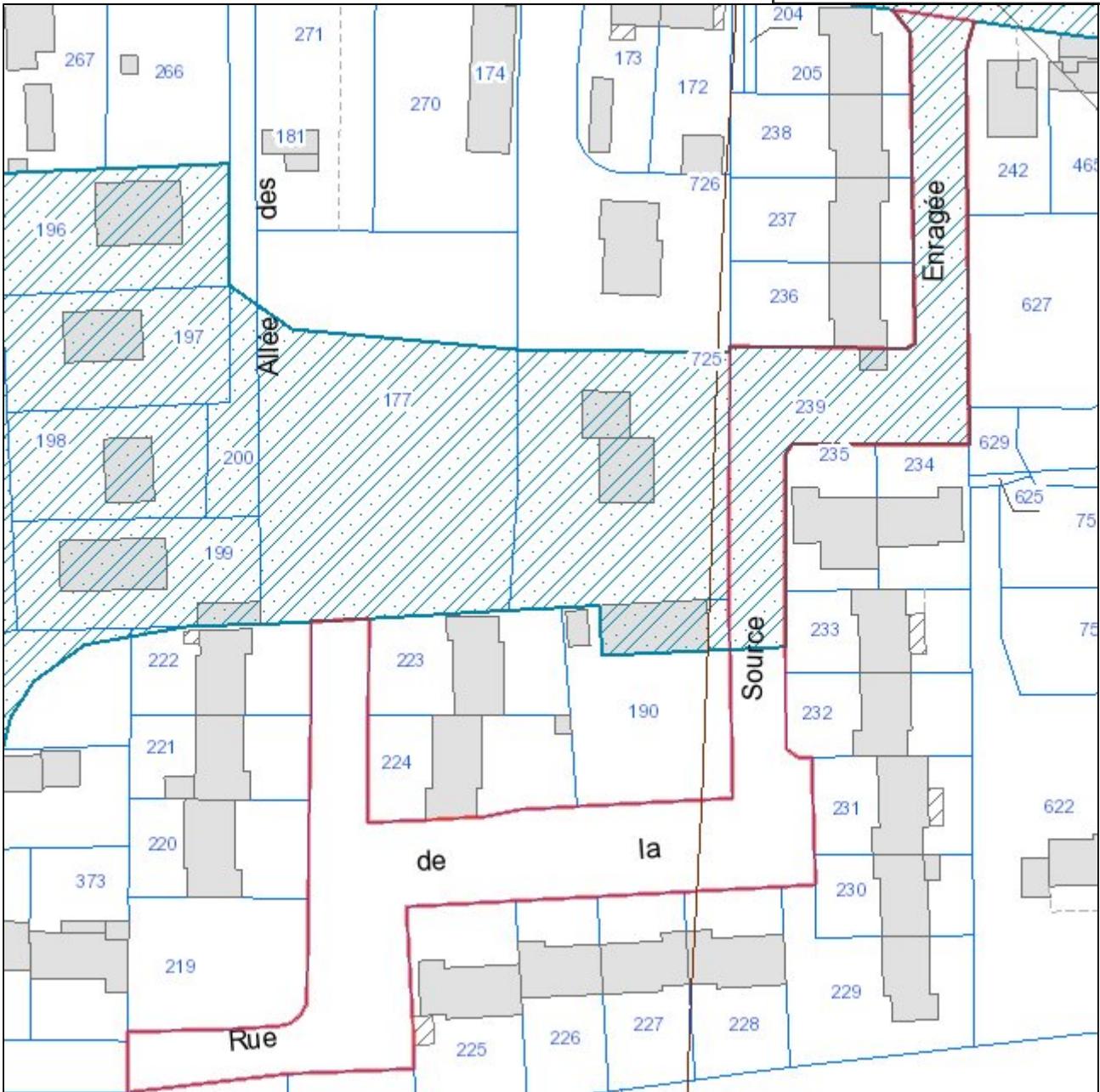
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:1000

Parcelle	760474 AH0239	
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	
Adresse	LES LONGS VALLONS	
Surface	3775m ²	
Propriétaire(s)	+00144	
UNIS POUR BATIR (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA1	3518m ²
Prescription	Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)	3518m ²
Prescription	Risque de ruissellement (hors PPRI) : aléa fort (RISQ_EAU)	1284m ²
Information	Périmètre du réseau structurant de transport en commun urbain et des gares (TC)	3518m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	3518m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	3518m ²
Information	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : fuseau de 300m (CITT)	1761m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone hachurée violette	3518m ²
Servitude	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	3518m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : cote de réf ruissellement	3468m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone rouge	2668m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé	441m ²
Servitude	PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé	209m ²

Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone rouge
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu clair
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé
Servitude PPRI Cailly Aubette Robec : zone bleu foncé
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE

34m²
27m²

17m²

15m²

12m²

12m²

7m²

6m²

6m²

6m²

4m²

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

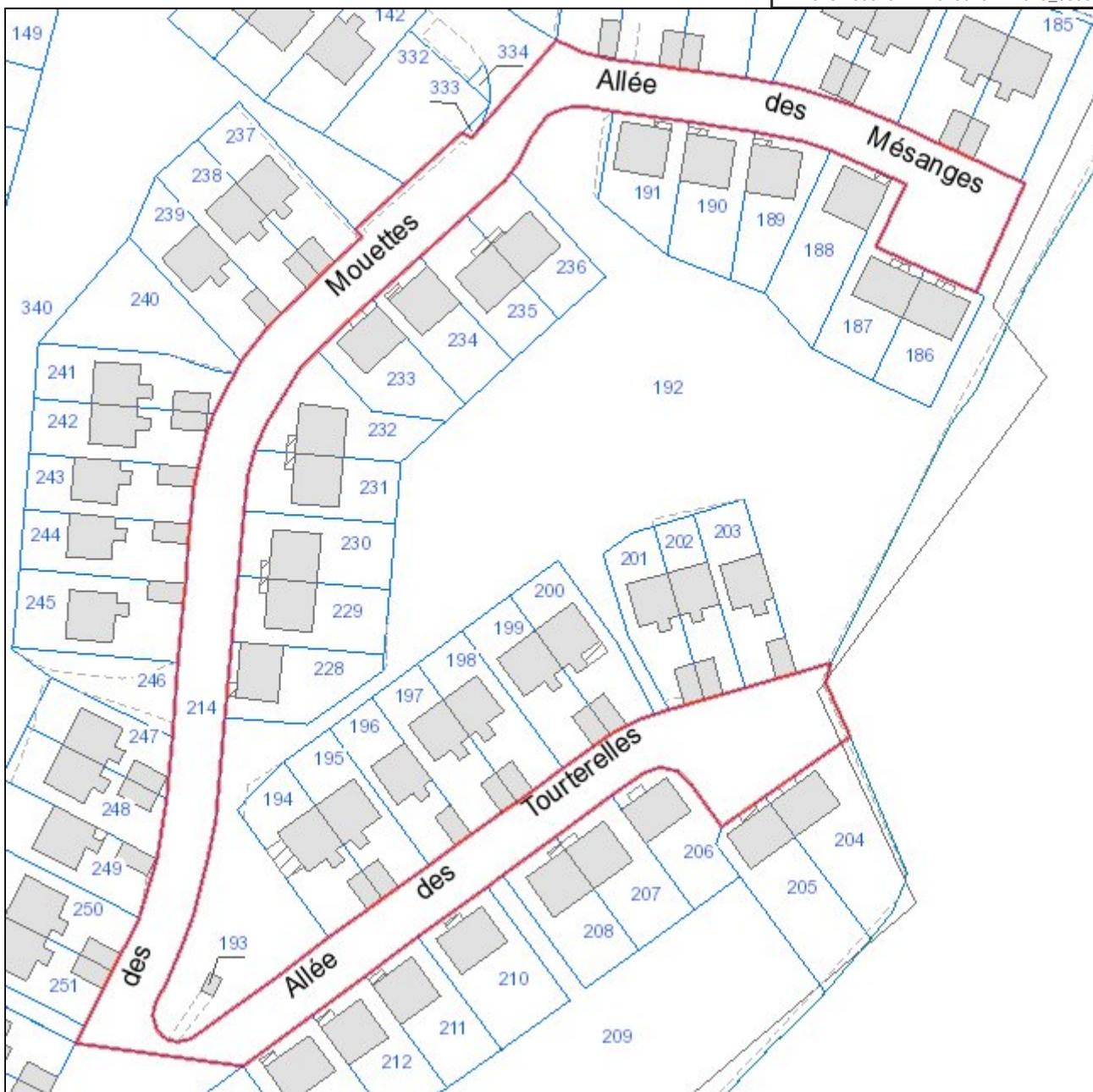
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:1000

Parcelle	760474 AL0214	
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	LE BOIS SAINT GERVAIS	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	3397m ²	
Propriétaire(s)	+00308	
AS2 (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA1	3386m ²
Prescription	Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)	3386m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	3386m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	3386m ²
Servitude	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	3386m ²
Instruction for	Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec	
Instruction for	ZNIEFF II - LA FORÊT VERTE	
Environnement	ZNIEFF II - LA FORÊT VERTE	

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

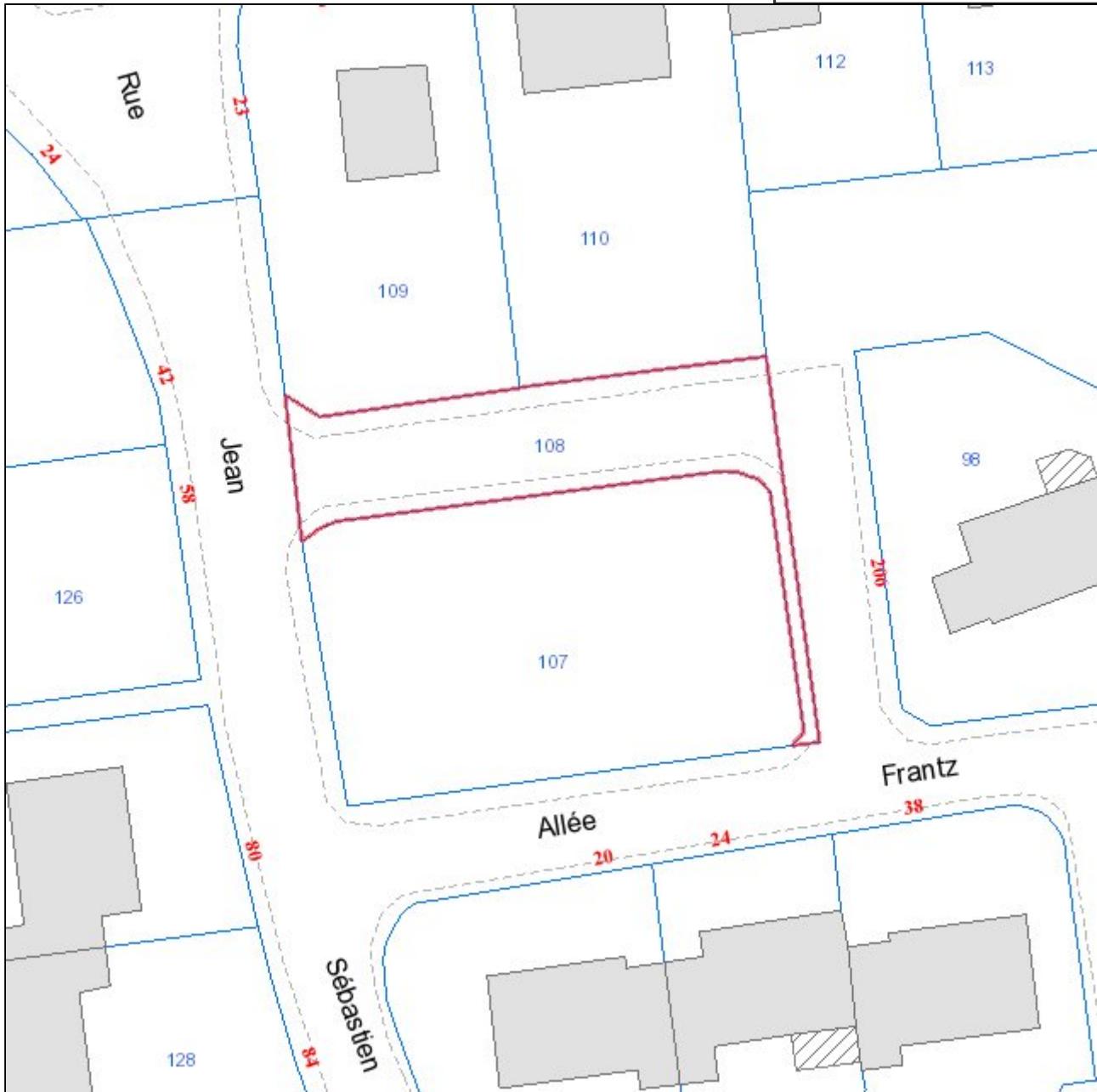
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S2LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760474 AO0108	
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	RUE JEAN SEBASTIEN BACH	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	282m ²	
Propriétaire(s)	+00087	
STE NORMANDIE PROMOTION (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA1	347m ²
Prescription	Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)	347m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	347m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	347m ²
Servitude	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	347m ²
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

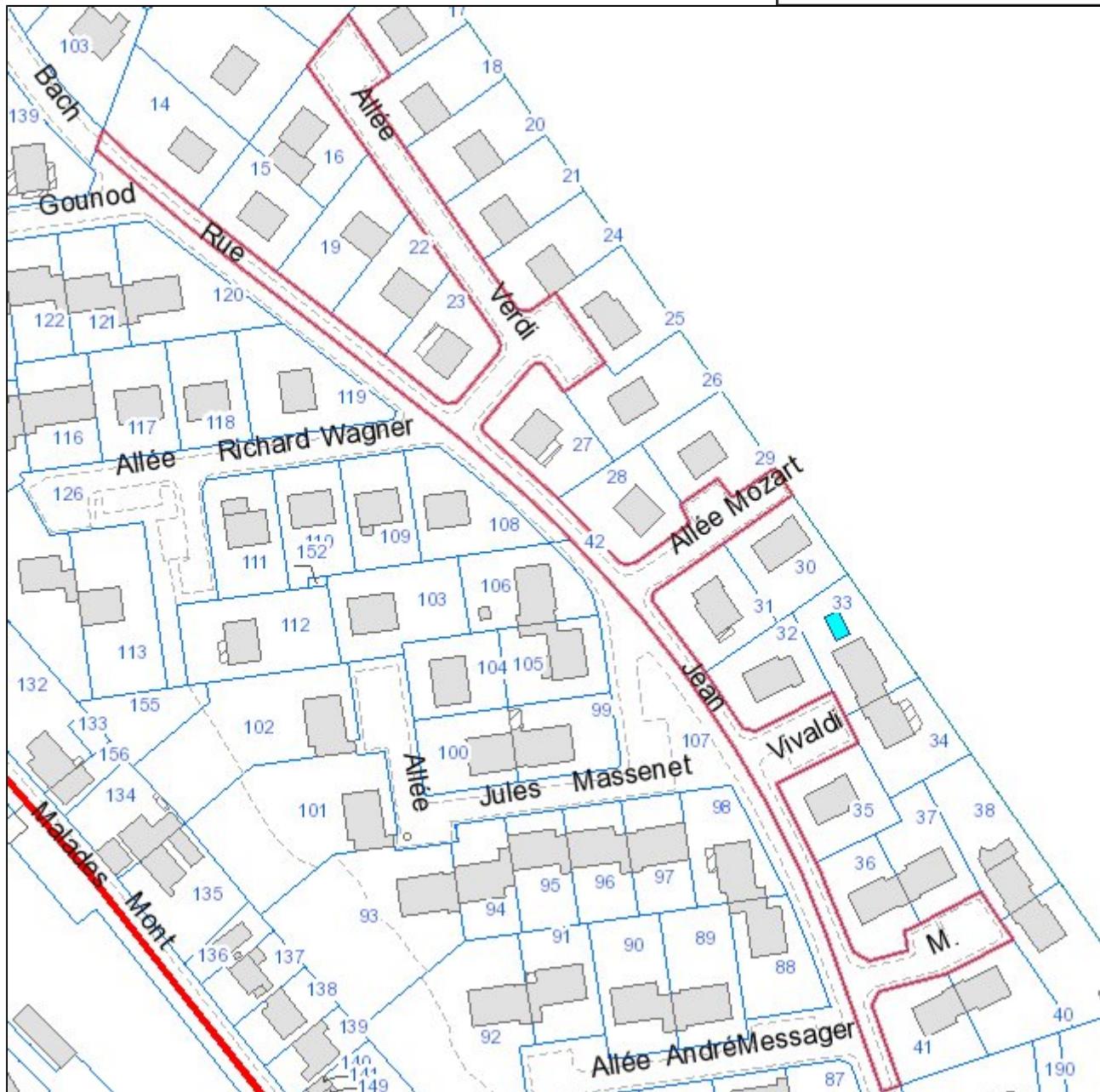
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S2LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:1600

Parcelle	760474 AP0042	
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	RUE JEAN SEBASTIEN BACH	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	3999m ²	
Propriétaire(s)	+00090	
SCI LES CHENES (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA1	3972m ²
Prescription	Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)	3972m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	3972m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	3972m ²
Servitude	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	3972m ²
Instruction	forSyndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec	

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S2LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:1300

Parcelle	760474 AP0059	
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	
Adresse	RUE JEAN SEBASTIEN BACH	
Surface	3149m ²	
Propriétaire(s)	+00077	
SCI LES NOISETIERS (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBA1	2947m ²
Prescription	Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)	2947m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	2947m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	2947m ²
Servitude	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	2947m ²
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

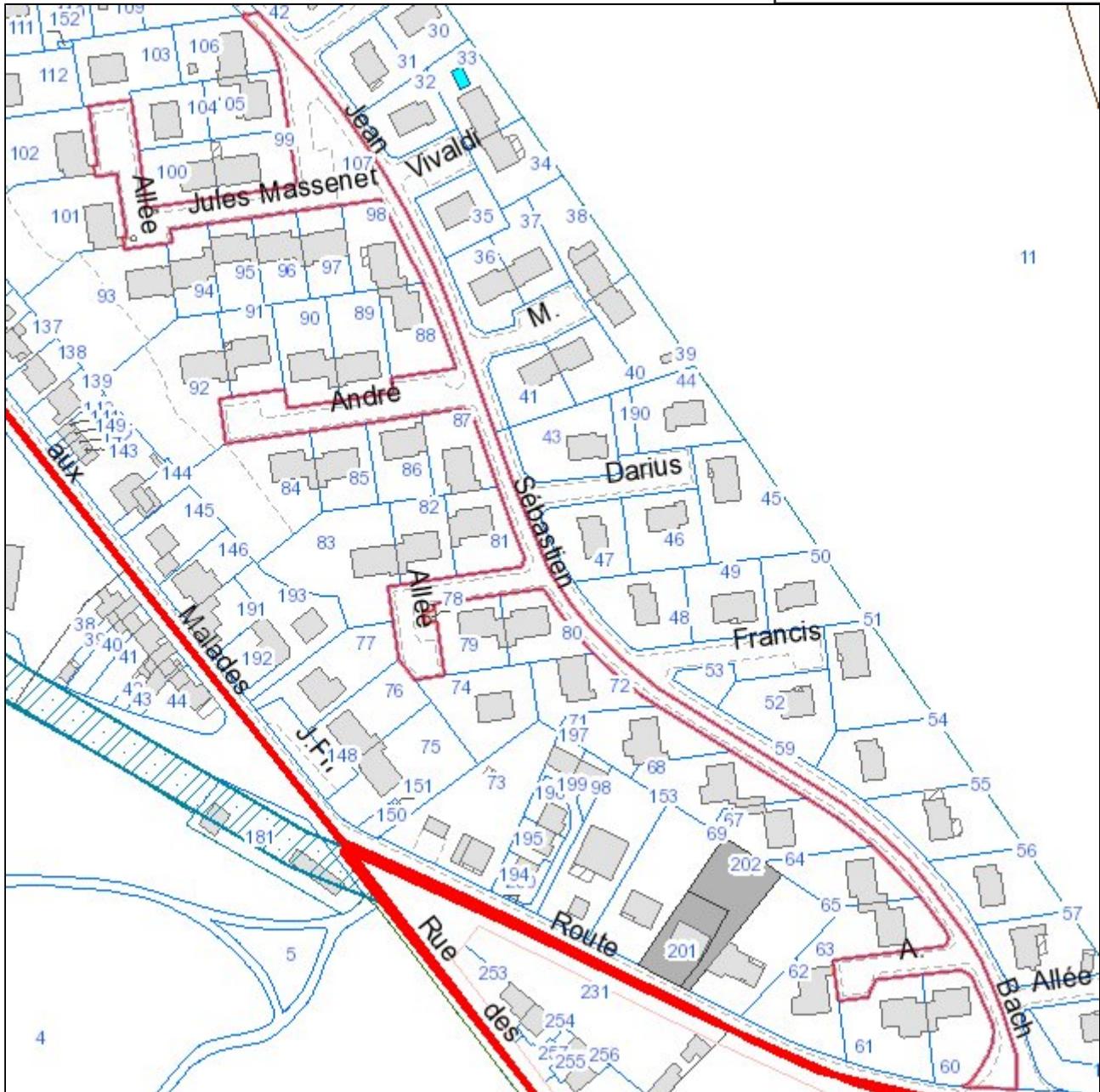
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



RENSEIGNEMENT D'URBANISME

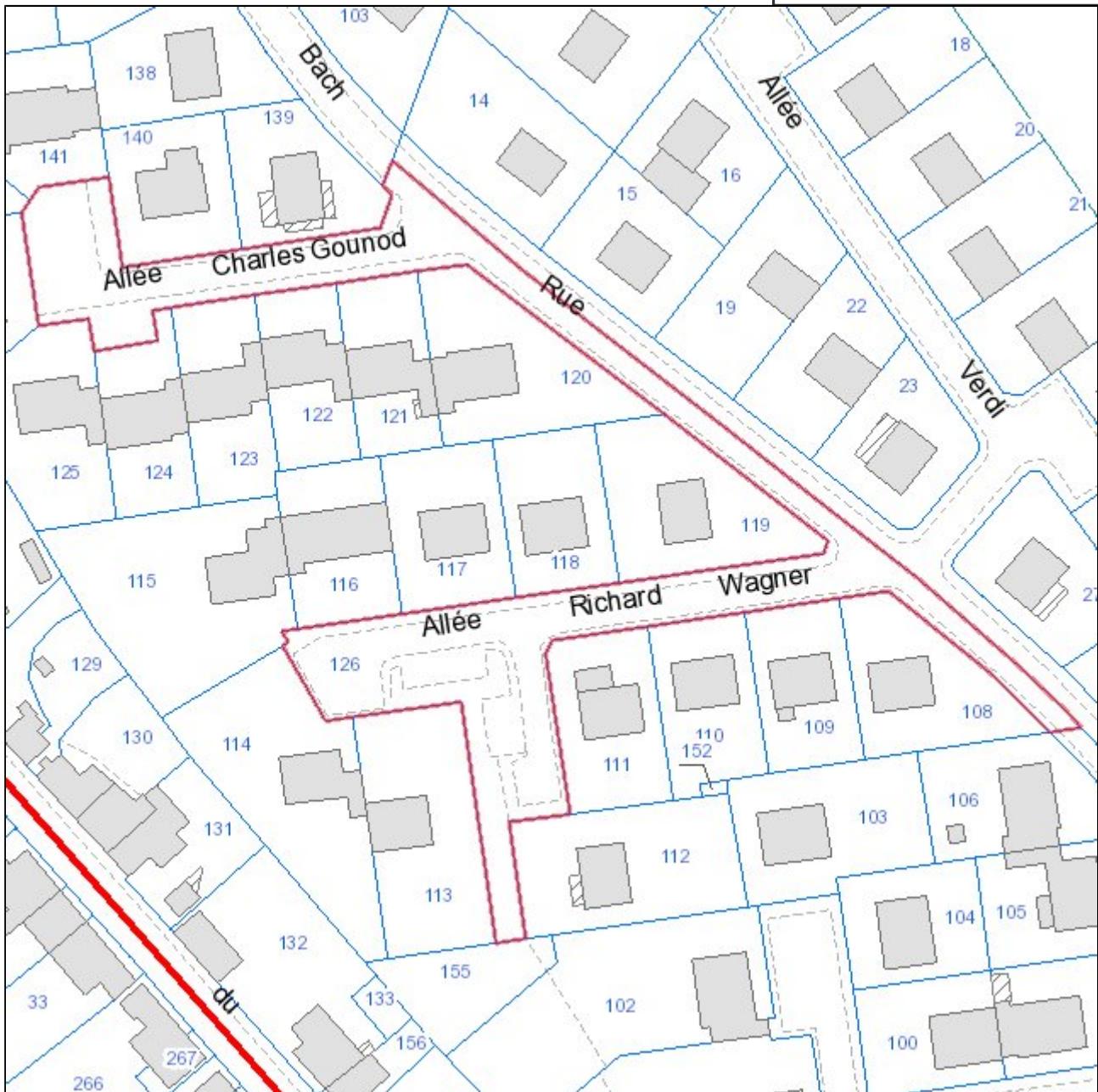
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S2LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:1100

Parcelle	760474 AP0126	
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	ALL RICHARD WAGNER	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	3162m ²	
Propriétaire(s)	+00244	
LES COPROPRIETAIRES AO 162 AP126 ET 152 (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zonages	UBA1	3171m ²
Prescriptions Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)		3171m ²
Informations Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)		3171m ²
Informations Droit de Préemption Urbain simple (DPU)		3171m ²
Assiettes	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	3171m ²
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		3171m ²

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

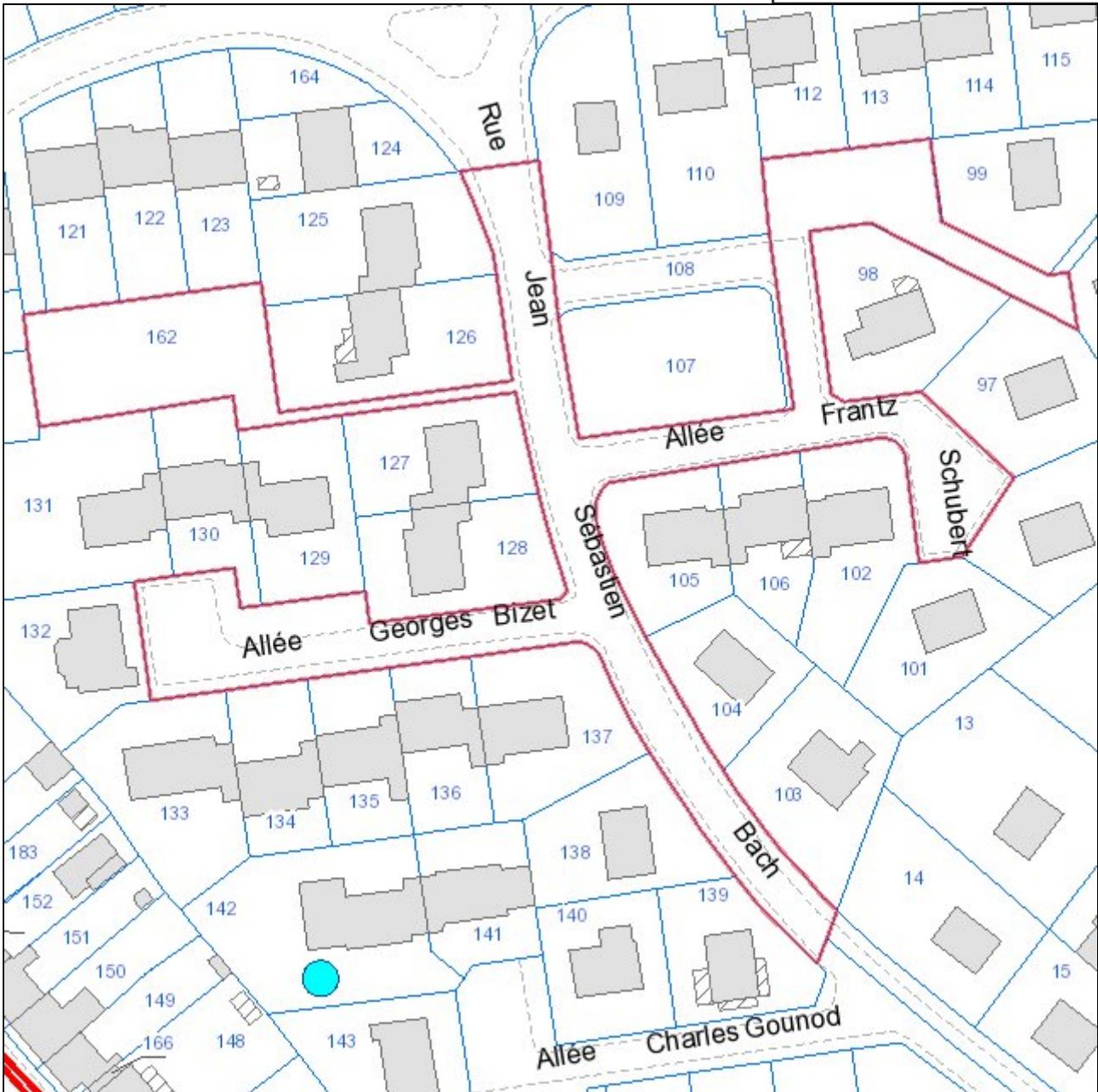
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:1100

Parcelle	760474 AO0162					
Commune	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	Le terrain est bâti : Non	Le terrain est dans un lotissement : Non			
Adresse	ALL RICHARD WAGNER					
Surface	4675m ²					
Propriétaire(s)	+00244					
LES COPROPRIETAIRES AO 162 AP126ET 152 (Principal)						
P.L.U.						
Type	Nom	Impact				
Zonages	UBA1	4726m ²				
Prescriptions Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)						
Informations Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)						
Informations Droit de Préemption Urbain simple (DPU)						
Assiettes	Captage : Sources Forages Maromme - Périmètre de protection éloignée	4726m ²				
Instruction for Syndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec						

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760608 ZH0039	
Commune	STE MARGUERITE SUR DUCLAIR	Le terrain est bâti : Non
Adresse	LE VAL BARET	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	41m ²	
Propriétaire(s)	L00230	
M LUCE RENE GEORGES (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UBH	33m ²
Prescription	Risque de ruissellement (hors PPRI) : aléa faible (RISQ_EAU)	10m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	33m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	33m ²
Servitude	Captage : Yainville 1 forage de 2003 - Périmètre de protection éloignée	33m ²

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

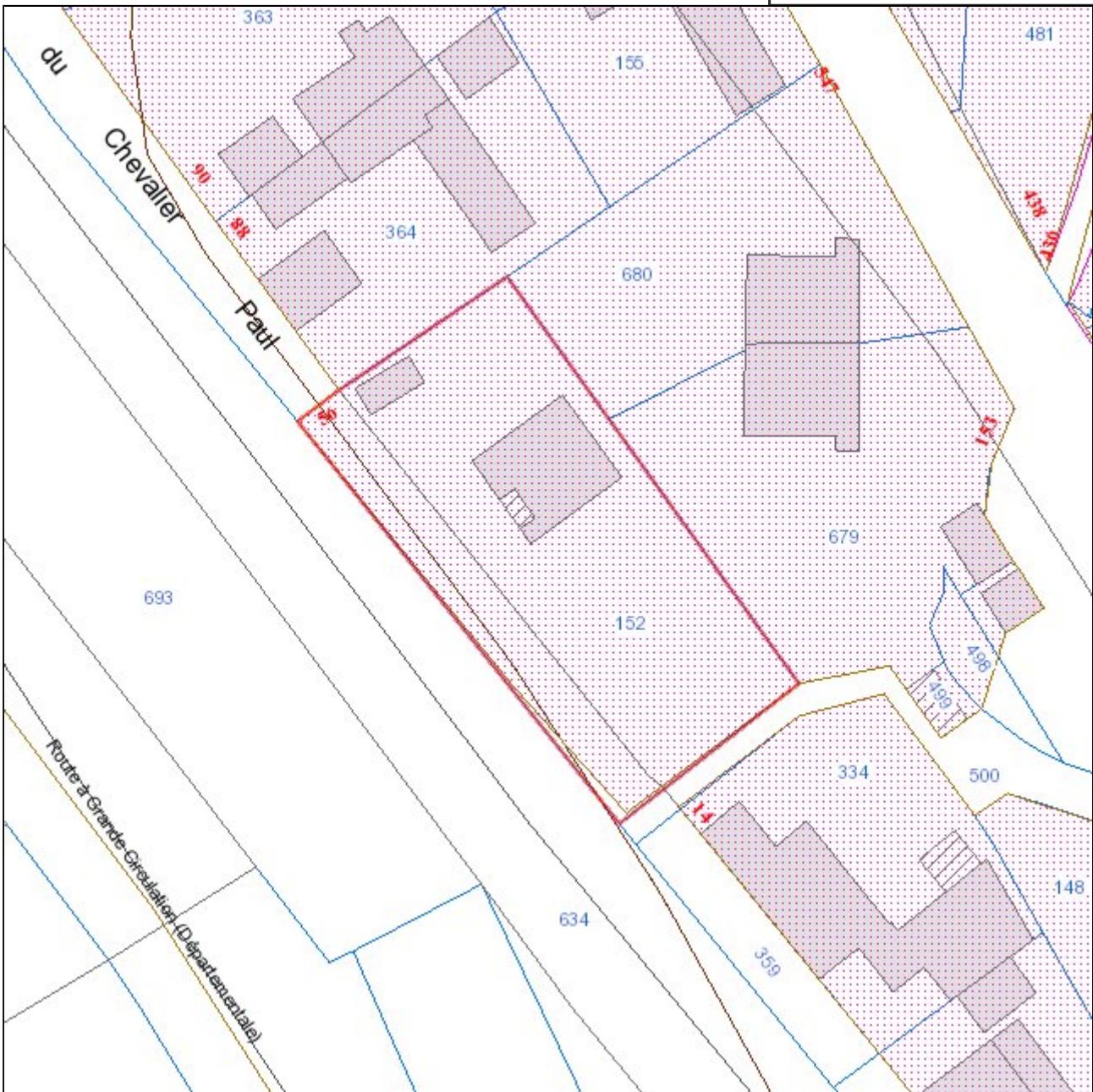
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

ANS
Publié le

5 *S²LOW*

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760709 AI0152	
Commune	LE TRAIT	Le terrain est bâti : Oui
Adresse	0056 RUE DU CHEVALIER PAUL	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	722m ²	
Propriétaire(s)	G00167	
M GUILLOU CLAUDE JEAN CHARLES (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UCO	748m ²
Prescription	Ensemble bâti homogène préservé (BATI_PROT)	734m ²
Information	Zone de 100m autour du réseau autoroutier et 75m autour des RGC (RGC)	748m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	748m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	748m ²
Information	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : fuseau de 30m (CITT)	50m ²
Servitude	EMPRISE	748m ²
Servitude	Périmètre des abords des monuments historiques inscrits et classés	748m ²
Instruction for Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande		
Instruction for Cité jardin - Le Trait		
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

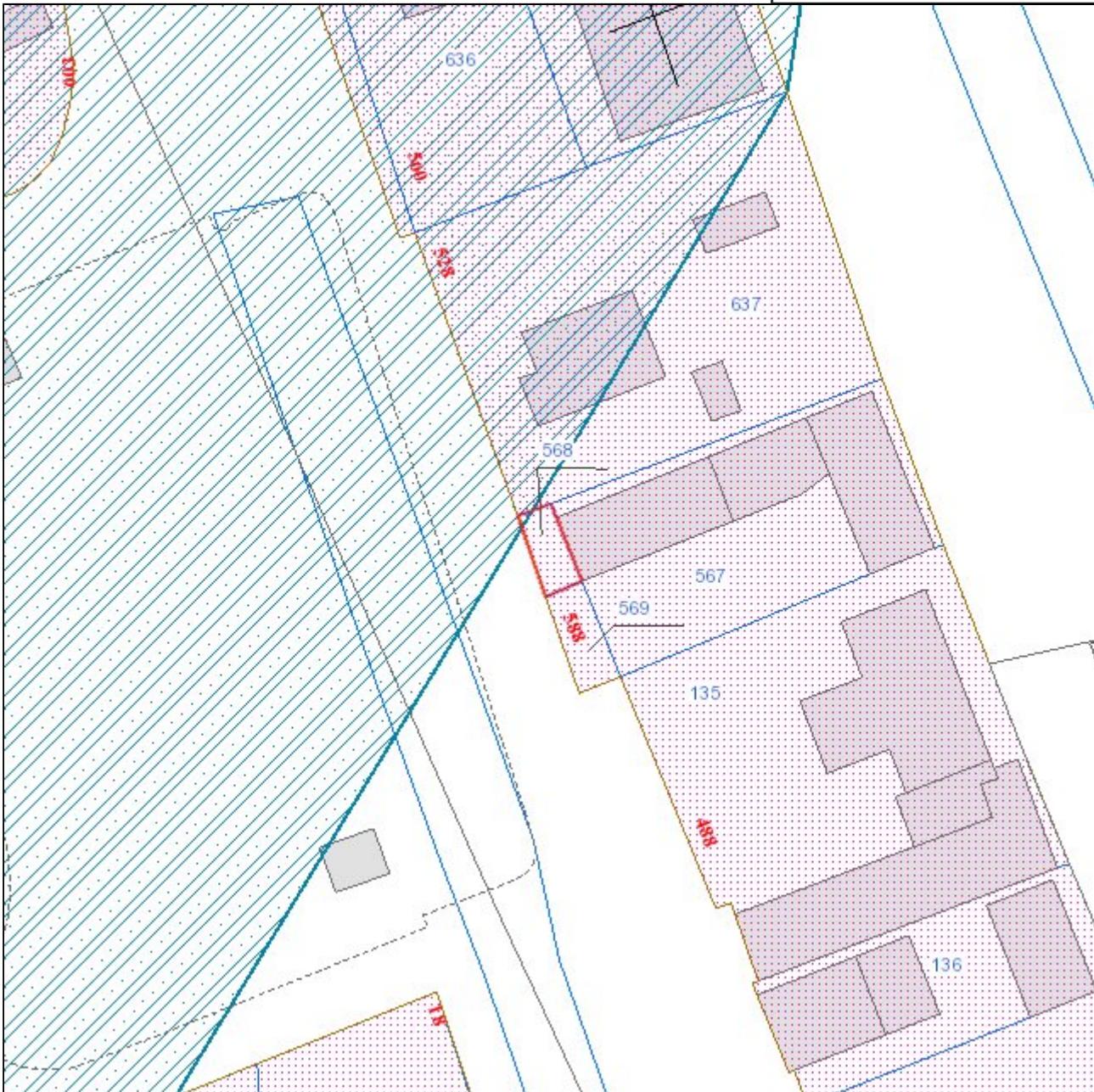
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 076-200023414-20250702-B2025_0339-DE



Date : 15/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760709 AK0568	
Commune	LE TRAIT	Le terrain est bâti : Non
Adresse	RUE JEAN BART	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	18m ²	
Propriétaire(s)	L00046	
M LEROY ALPHONSE JEAN GABRIEL (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zone	UAB	19m ²
Prescription	Ensemble bâti homogène préservé (BATI_PROT)	19m ²
Prescription	Hauteur maximale et nombre de niveau 14 m, R+2+C ou A (HAUTEUR)	19m ²
Information	Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)	19m ²
Information	Droit de Préemption Urbain simple (DPU)	19m ²
Servitude	EMPRISE	19m ²
Servitude	Périmètre des abords des monuments historiques inscrits et classés	19m ²
Instruction for	Cité jardin - Le Trait	
Instruction for	Périmètre du secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire	
Instruction for	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	
Environnement	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	